

QUALITY VALUE EUROPE MID

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC
2. Rapport de gestion
3. Informations périodiques au titre du Règlement SFDR
4. Certification donnée par les commissaires aux comptes et états financiers de l'exercice
5. Rapport annuel du fonds maître INDEPENDANCE EUROPE MID (LU2798963190)



CARACTERISTIQUES DE L'OPC

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Nom	QUALITY VALUE EUROPE MID
ISIN	FR0007031992
Objectif de gestion	QUALITY VALUE EUROPE MID est un FCP nourricier de la part B (C) de la SICAV de droit luxembourgeois INDEPENDANCE AM, compartiment EUROPE MID (le « Fonds maître ») dont l'objectif de gestion est d'investir dans des actions de sociétés européennes, sélectionnées sur des critères de « <i>Quality Value</i> » de fort rentabilité et de valorisation faible, dans le but de faire progresser la valeur en capital du portefeuille. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à la performance pérenne du Compartiment en identifiant i) les bonnes pratiques des entreprises à même de favoriser une performance pérenne et ii) les risques auxquelles elles sont exposées.
Date de lancement	20/08/1999
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Forme juridique	OPCVM, sous forme de FCP de droit français
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire
Catégorie SFDR	Article 8

ACTEURS

Société de gestion	TALENCE PATRIVAL
Dépositaire	CACEIS Bank
Agent centralisateur	CACEIS Bank

CHIFFRES CLES AU 31/12/2025

Actif net	40 428 937,27 €
Valeur Liquidative	2 398,77 €
Performance FY 2025	33,90%
Nombre de lignes	1
Profil de risque ¹	4

Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

¹ Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

RAPPORT DE GESTION ANNEE 2025

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'année 2025, QUALITY VALUE EUROPE MID (ci-après, le « Fonds » ou le « FCP ») affiche une performance de +33,90%. A titre indicatif, sur la même période l'indicateur de référence (Stoxx® Europe Ex UK Mid NR Index) est en hausse de +23,58%.

L'actif net du Fonds s'élève à 40 428 937,27 euros au 31 décembre 2025. Le nombre de parts en circulation est de 16 854 parts à la clôture de l'exercice.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille

OPC	Mouvements (en €)	
	Acquisitions	Cessions
Indépendance Europe Mid	4 918 089,58	307 318,21
Pan European Growth Equity Fund	-	2 356 478,40
Top Multicaps	-	1 727 520,00

Information sur les OPCVM détenus en portefeuille gérés par la société de gestion

En application de l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, les porteurs de parts sont informés que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés ou d'instruments financiers émis par la société de gestion.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir

Au 1er août 2025, le gestionnaire, PATRIVAL S.A., s'est rapproché de la société TALENCE GESTION par voie de fusion-absorption. La société de gestion du Fonds est désormais dénommée TALENCE PATRIVAL (LEI : 969500JVQ1M8HKET0K76), Société anonyme à conseil d'administration au capital de 544 887.20 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 349 967 497, agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro AMF GP 90-28.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 (dite « AIFMD 2 »), la documentation réglementaire du FCP a été mise à jour en date du 16 février 2026 en vue d'y introduire deux mécanismes de gestion de la liquidité, comme suit :

> Mécanisme de plafonnement des ordres de rachats (dit « gates ») : ce mécanisme consiste, pour la société de gestion, à disposer de la faculté de plafonner les ordres de rachats qui excèdent un certain seuil. Les ordres de rachats sont alors exécutés partiellement ; la fraction excédant le seuil de plafonnement étant reportée. Ce mécanisme vise plus particulièrement à protéger les porteurs restants d'un effet dilutif causé par des flux de rachats massifs.

> Mécanisme de droits d'entrée et de sortie ajustables acquis au fonds (dits « Anti-dilution levy » ou ADL) : ce mécanisme consiste à faire porter le coût de réaménagement du portefeuille aux porteurs entrants (en cas de collecte nette positive) ou sortants (en cas de collecte nette négative) dès lors que les ordres de souscriptions ou de rachats excèdent un certain seuil, et ce afin de protéger l'intérêt de la collectivité des investisseurs. De manière pratique, il s'agit de frais variables prélevés sur les ordres de souscriptions et de rachats, et qui sont acquis au fonds.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité

Néant

Politique de sélection des intermédiaires (« best selection, best execution »)

TALENCE PATRIVAL a mis en place une Politique de meilleure sélection / meilleure exécution (« *best selection, best execution* ») des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site internet de la société de gestion, dans la rubrique Informations réglementaires : www.talence-patrival.fr/informations-reglementaires

Politique d'engagement actionnarial

Conformément à notre Code de déontologie et aux dispositions prévues aux articles L. 533-22 et R. 533-16 et suivants du Code monétaire et financier, TALENCE PATRIVAL a mis en place une Politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. A ce titre, TALENCE PATRIVAL émet un vote défavorable à chaque résolution contraire aux principes de gouvernement d'entreprise prévus dans sa Politique.

La Politique d'engagement actionnarial de TALENCE PATRIVAL est accessible sur son site internet, dans la rubrique Informations réglementaires : www.talence-patrival.fr/informations-reglementaires

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) et catégorie SFDR

La gestion du fonds maître INDEPENDANCE EUROPE MID intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. Par transparence, le fonds nourricier QUALITY VALUE EUROPE MID relève également de l'article 8 du même Règlement. Davantage d'informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance sont disponibles dans la section relative aux informations périodiques au titre du règlement SFDR.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés en euro

- i. Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
 - o Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant
 - o Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant



- ii. Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Néant

- iii. Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Néant

- iv. Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Néant

Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) - « SFTR »

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumises au Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (dit « Règlement SFTR »).

Politique de rémunération

TALENCE PATRIVAL dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive OPCVM ») et de l'article 321-125 du Règlement Général de l'AMF qui s'appliquent aux OPCVM. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion.

La politique de rémunération de TALENCE PATRIVAL est adoptée par le Conseil d'administration de la société de gestion, son instance de surveillance, qui a également la charge de sa supervision et de sa correcte mise en œuvre. Annuellement, le Conseil d'administration réexamine les principes généraux de ladite politique. Toute modification importante de la politique fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration.

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM gérés. La société de gestion a par ailleurs mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir les conflits d'intérêts.

L'objectif de la politique de rémunération est de disposer d'un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d'un processus prenant en compte les résultats économiques de l'entité, la création de valeur dans le temps pour les clients de la société de gestion et les performances individuelles des collaborateurs, en ce compris le respect de la réglementation en matière de gestion des risques et de conformité.

DETAIL DE LA REMUNERATION VERSEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Catégorie	Effectifs au 31/12/2025	Rémunérations fixes	Rémunérations variables
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de la société de gestion, hors charges sociales	49	3 636 778	509 607
<i>Dont rémunérations brutes versées aux preneurs de risques²</i>	27	2 595 879	420 355

² Personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques de la société de gestion ou des OPCVM ou des FIA gérés. Il s'agit plus particulièrement des gérants financiers, des membres du Conseil d'administration, des personnes exerçant une fonction de contrôle et des autres personnes ayant un

<i>Dont rémunérations brutes versées aux autres collaborateurs non preneurs de risques</i>	22	1 040 899	89 252
<i>Dont rémunération versées directement par l'OPC aux salariés de la société de gestion</i>	Néant	Néant	Néant

Les rémunérations de la société de gestion pour la gestion du FCP comportent des frais de gestion fixes (1,80% TTC par an de l'actif net). Au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, aucune commission de surperformance n'a été prélevée.

Les modalités de calcul de ces frais sont présentées dans le Prospectus.

Au cours du dernier exercice, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par TALENCE PATRIVAL à l'ensemble de son personnel (49 personnes) s'est élevé à 4 146 385 euros bruts.

Le montant total des rémunérations brutes versées en 2025 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- o Preneurs de risque : 3 016 234 euros
- o Non-preneurs de risque : 1 130 151 euros

Il est à souligner que les rémunérations des gérants de TALENCE PATRIVAL ne sont pas basées sur les performances des fonds ; leur système de rémunération est fixe, aucun bonus, ni octroie de part de fonds relatif aux performances. Les éventuelles primes discrétionnaires versées à l'équipe de gestion ne prennent ainsi pas en compte la performance financière mais la fidélisation de la clientèle sur la durée et la progression globale des encours sous gestion.

Méthode de calcul du risque global

Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Rappel des principaux risques

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection. Le profil de risque est identique à celui du fonds maître, INDEPENDANCE EUROPE MID.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les investisseurs potentiels sont avisés que la performance du Compartiment Europe Mid est liée à la performance des actions composant son portefeuille et du marché action en général. En outre, le Compartiment Europe Mid investit notamment dans des actions de sociétés européennes.

Risques liés à l'application des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

L'utilisation des critères ESG peut affecter la performance d'investissement du Compartiment Europe Mid et, en tant que tel, l'investissement dans les critères ESG peut avoir une performance différente par rapport à des compartiments similaires qui n'utilisent pas ces critères. Les critères d'exclusion basés sur l'ESG utilisés dans la politique d'investissement du Compartiment Europe Mid peuvent amener le Compartiment Europe Mid à renoncer à des opportunités d'acheter certains titres alors qu'il pourrait être avantageux de le faire, et/ou de vendre des titres en raison de ses caractéristiques ESG

impact direct sur le profil de risque, dont les personnes impliquées dans la relation commerciale et qui pourraient de part une situation de conflit d'intérêts être amenées à agir d'une manière contraire à l'intérêt du client ainsi que les personnes disposant d'une rémunération équivalente aux personnes précitées.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

alors qu'il pourrait être désavantageux de le faire. Dans le cas où les caractéristiques ESG d'un titre détenu par le Compartiment Europe Mid changent, entraînant la nécessité pour la Société de Gestion de vendre le titre, ni le Compartiment Europe Mid, ni la Société de Gestion n'acceptent de responsabilité en relation avec ce changement.

Les exclusions peuvent ne pas correspondre directement aux vues éthiques subjectives des investisseurs.

Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque lié à l'application des critères ESG peuvent être nombreux et varier en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. En général, lorsqu'un risque lié à l'application des critères ESG se produit pour un actif, il y aura un impact négatif et éventuellement une perte totale de sa valeur.

Il existe un risque que la Société de Gestion évalue incorrectement une valeur ou un émetteur. Il existe également un risque que la Société de Gestion n'applique pas correctement les critères ESG pertinents ou que le Compartiment Europe Mid soit indirectement exposé à des émetteurs qui ne répondent pas aux critères ESG pertinents utilisés par le Compartiment Europe Mid.

Gestion des risques liés aux activités

Conformément aux dispositions de l'Article 9 de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « directive AIFM ») et aux articles 12 à 15 du Règlement délégué (UE) n°231/2013 du 19 décembre 2012 (dit « règlement délégué AIFM »), pour couvrir ces risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités, TALENCE PATRIVAL dispose de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité civile.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FRAIS (SCHEMA MAITRE-NOURRICIER)

Dernière information disponible relative aux frais directs et indirects du fonds nourricier

- o Frais directs du FCP (au 31/12/2025, base actif net) : 1,62%*
- o Frais indirects du FCP (au 31/12/2025) : 2,89%**

* Ces frais correspondent aux frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation du FCP ainsi qu'aux coûts de transaction et à la commission de surperformance éventuellement perçue.

** Ces frais correspondent aux frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation, aux coûts de transactions, aux frais indirects et à la commission de surperformance éventuelle, supportés par le FCP en investissant dans le fonds maître.

Rappel des frais totaux du fonds nourricier et du fonds maître

Libellé	Taux 31/12/2025 ⁽¹⁾
Fonds nourricier : QUALITY VALUE EUROPE MID - FR0007031992	
Commission de souscription (taux maximum)	2,00% et selon modalités particulières ⁽²⁾
Commission de rachat (taux maximum)	1,00% et selon modalités particulières ⁽²⁾
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,03%
Frais indirects (dont frais de gestion financière)	2,89% (1,03%)
Coûts de transaction	0%
Commission de surperformance	0,59% (15 % TTC de la surperformance du Produit au-delà de la performance du Stoxx® Europe Ex UK Mid NR)
Fonds maître : INDEPENDANCE EUROPE MID - LU2798963190	
Commission de souscription (taux maximum)	2,00%
Commission de rachat (taux maximum)	1,00%



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
 RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
 Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,33%
Frais indirects	Néant
Coûts de transaction	0,49%
Commission de surperformance	1,07% (10% lorsque la performance du fonds maître est supérieure à l'indice Stoxx® Europe Ex UK Mid NR au cours de la Période d'observation qui commence au jour de lancement et se termine le 31 décembre 2025).

(1) Tels que figurant dans le dernier Document d'informations clés disponible.

(2) A chaque date d'établissement de la valeur liquidative, la Société de Gestion met en œuvre une Politique de droits d'entrée ou sortie ajustables, qui s'appliquent, respectivement, aux ordres de souscriptions ou aux ordres de rachats sur l'ensemble des catégories de parts, le cas échéant, dès lors que ceux-ci excèdent le seuil défini par la Société de Gestion. Se reporter au Prospectus du Fonds pour davantage d'informations sur ce mécanisme.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les derniers documents réglementaires, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés, le Règlement, le dernier Rapport Annuel, le dernier Rapport périodique ainsi que la dernière Valeur Liquidative et les données relatives aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de la Société de Gestion, à l'adresse suivante : TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne, 59290 Wasquehal, ou sur le site internet de la société de gestion : www.talence-patrival.fr

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Information pour les « US Persons » : Ce fonds n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, ce fonds ne peut non plus être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux « U.S. Persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

INFORMATIONS PERIODIQUES AU TITRE DU REGLEMENT SFDR



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

ANNEXE 1

Informations périodiques requises pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : QUALITY VALUE EUROPE MID
Identifiant d'entité juridique : 969500UGH25BTPF0H627

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **39%** d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Il est rappelé que QUALITY VALUE EUROPE MID est un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum 100% de part B (C) du fonds maître INDEPENDANCE EUROPE MID (LU2798963190, 213800DN9PBMPTMZNF60 – ci-après, le « Fonds Maître »). La stratégie extra-financière de QUALITY VALUE EUROPE MID réplique en ce sens celle du Fonds Maître. Les données et % indiquées dans la présente annexe partent du postulat que le FCP nourricier était investi à 100% dans le Fonds Maître au cours de la période.

Les caractéristiques promues par Indépendance Europe Mid ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ». En réalisant des investissements pour Indépendance Europe Mid, Indépendance AM (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la période couverte par le rapport, Indépendance Europe Mid a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse.

Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 14 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Fonds ne doit pas être inférieur à 50/100. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Les conditions de travail
- Le développement des compétences
- La diversité de l'effectif
- La création d'emplois
- La démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- L'empreinte et intensité carbone
- La consommation d'énergie
- La gestion des ressources et écosystèmes
- L'engagement
- La démarche de progrès

Indépendance Europe Mid veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la Politique d'Investissement Responsable du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web d'Indépendance AM.

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par Indépendance Europe Mid est le suivant :

Impact environnemental :

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol.
		N	N-1	N-2		
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE	Emissions de gaz à effet de serre (GES) directs (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : émissions de GES (tonnes CO2 éq.) moyen par M€ de C.A.	168	377	348	359	↘
	CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE	Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de C.A.	886	752	529	543
DÉMARCHE DE PROGRÈS	Diagnostic biodiversité (évaluation des impacts et de la dépendance des activités de l'entreprise)	n.a.	47%	39%	26%	↗
	Publication d'une politique ou d'un engagement lié à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	n.a.	80%			↘
	Engagement de l'entreprise envers l'Accord de Paris	n.a.	70%			
	Evolution sur trois ans des émissions de GES directes et indirectes	n.a.	-85%			↗

*Moyenne année N des 1800 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par Ethifinance

Impact social :

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol. 3 ans
			N	N-1	N-2	
DIVERSITÉ DE L'FFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,88	0,88	0,82	0,73	↗
	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,8%	1,5%	1,4%	1,3%	↗
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	23	25	21	20	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	2,5%	2,5%	3,9%	3,3%	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	15,1%	16%	14,7%	14%	↘
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	34,2%			
ACTIONNARIAT SALARIÉ	Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	2,3%	2,1%	2,2%	2,2%	=

* Moyenne année N des 1800 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par EthFinance

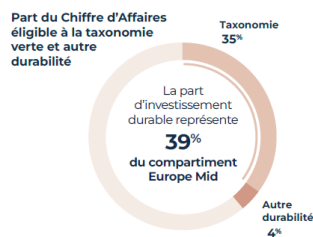
...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le Gestionnaire du Fonds a publié son Rapport Impact 2026, qui est partagé avec les investisseurs sur le site Internet de la société de gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements d'Indépendance Europe Mid sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.

Europe Mid détient donc pour 35% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 4% autre durabilité. Ce qui représente une part de 39% en investissement durable.



● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtre extra-financiers.

Le premier correspond à notre politique d'exclusion. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à l'intégration des risques de transition. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la réglementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100 avec la mise à jour du tableau des principales incidences négatives (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la veille des controverses afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyste/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 14 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée : Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.



Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le département des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence au 29/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
DANIELI	Industrials	3,96%	Italie
DASSAULT AVIATION	Industrials	3,17%	France
METLEN ENERGY & METALS PLC	Industrials	2,96%	Grèce
CAF	Industrials	2,91%	Espagne
TRIGANO	Consumer Discretionary	2,65%	France
WEBUILD	Industrials	2,65%	Italie
VICAT	Materials	2,57%	France
Keller Group Plc	Industrials	2,55%	Royaume-Uni
SUBSEA 7	Energy	2,55%	Luxembourg
CAPGEMINI	Information Technology	2,49%	France
IMPLENIA	Industrials	2,46%	Suisse
NEXANS	Industrials	2,42%	France
AGEAS	Financials	2,36%	Belgique
EIFFAGE	Industrials	2,35%	France
BUZZI	Materials	2,32%	Italie

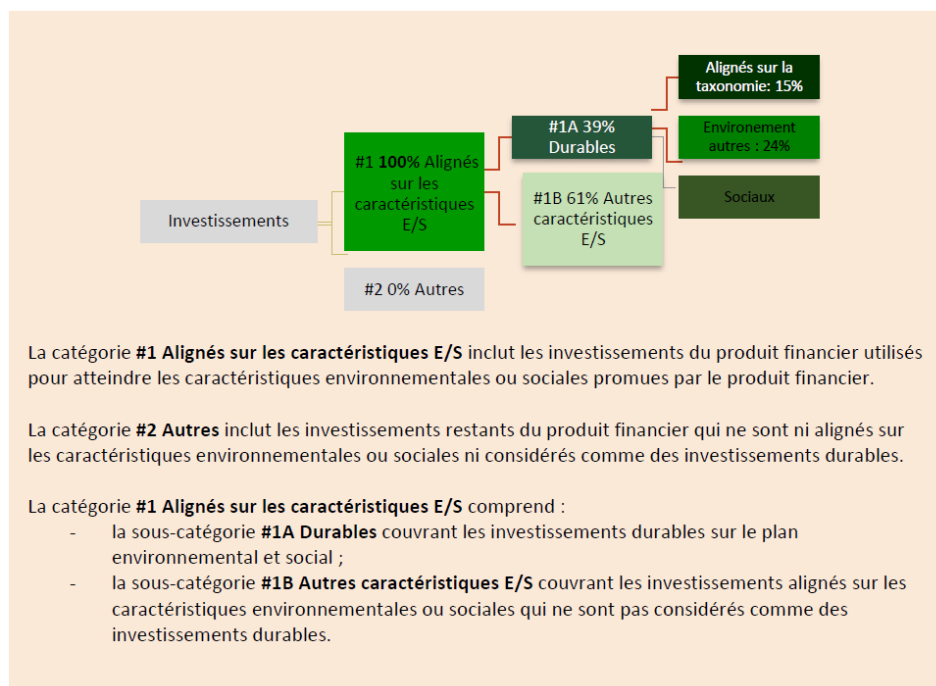


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'analyse a été réalisée sur 100% des titres du portefeuille composé à principalement de moyennes capitalisations françaises et européennes.

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple.
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

NACE 1	NACE 2	Poids (%)
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	1,44%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	3,58%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C10 - Industries alimentaires	2,28%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C17 - Industrie du papier et du carton	1,13%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C19 - Cokéfaction et raffinage	1,07%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C20 - Industrie chimique	2,13%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	7,09%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C24 - Métallurgie	2,90%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	3,24%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	3,84%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	4,07%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	6,18%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	6,25%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C86 - Activités hospitalières	1,13%
D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	D35 - Production et distribution d'électricité	3,04%
F - CONSTRUCTION	F41 - Construction de bâtiments	12,82%
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	6,24%

G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	0,95%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites	1,01%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J58 - Édition	1,04%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J60 - Programmation et diffusion	1,07%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	5,40%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K65 - Assurance	7,43%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2,15%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M70 - Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	1,01%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	1,42%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M73 - Publicité et études de marché	2,04%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N79 - Activités des agences de voyage	1,77%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N80 - Enquêtes et sécurité	2,22%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	1,71%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	2,35%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

CA	CAPEX	OPEX
15%	16%	12%

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui

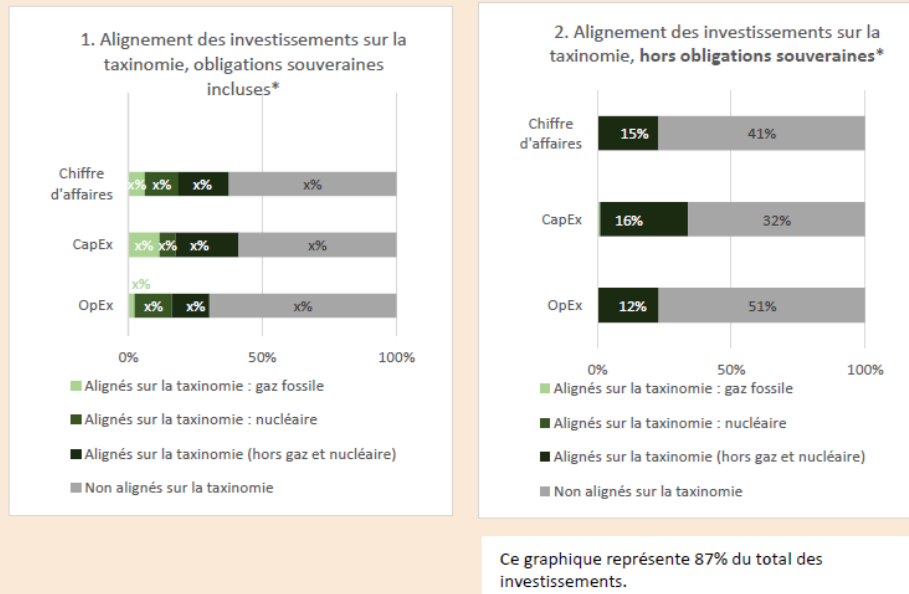
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

 Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Transitoires	Habilitantes
2,9%	7,9%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissement alignés sur la taxinomie de l'UE a enregistré une progression par rapport à l'année précédente.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxinomie de l'UE représente 4% du compartiment Indépendance Europe Small. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Tous les investissements ont été évalués.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;

- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence ;

- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;

- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU ;

- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**CERTIFICATION DONNEE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal



QUALITY VALUE EUROPE MID

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

QUALITY VALUE EUROPE MID
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
TALENCE PATRIVAL
Parc des Trois Chênes
29 bis, avenue de la Marne
59290 WASQUEHAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier QUALITY VALUE EUROPE MID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

QUALITY VALUE EUROPE MID

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	39 437 282,71	25 532 377,38
OPCVM	39 437 282,71	20 632 372,38
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	4 900 005,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	39 437 282,71	25 532 377,38
Créances et comptes d'ajustement actifs	330 989,42	55 342,86
Comptes financiers	842 499,85	213 504,72
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 173 489,27	268 847,58
Total de l'actif I+II	40 610 771,98	25 801 224,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	30 212 577,55	26 400 152,59
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	10 216 359,72	-735 393,82
Capitaux propres I	40 428 937,27	25 664 758,77
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	40 428 937,27	25 664 758,77
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	181 834,71	136 466,19
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	181 834,71	136 466,19
Total Passifs : I+II+III+IV	40 610 771,98	25 801 224,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	204,55	12 185,49
Sous-total produits sur opérations financières	204,55	12 185,49
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-572,58	-272,58
Sous-total charges sur opérations financières	-572,58	-272,58
Total revenus financiers nets (A)	-368,03	11 912,91
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	376 410,83	79 114,61
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-599 179,96	-542 780,11
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-222 769,13	-463 665,50
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-223 137,16	-451 752,59
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-8 814,07	7 876,81
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-231 951,23	-443 875,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 020 547,33	8 723 559,50
Frais de transactions externes et frais de cession	-13 249,99	-9 500,89
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 007 297,34	8 714 058,61
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	174 718,29	-117 903,45
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 182 015,63	8 596 155,16

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	8 453 941,67	-8 967 513,34
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	8 453 941,67	-8 967 513,34
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	812 353,65	79 840,14
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	9 266 295,32	-8 887 673,20
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	10 216 359,72	-735 393,82

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le fonds QUALITY VALUE EUROPE MID est un fonds nourricier du compartiment EUROPE MID de la SIVAC de droit luxembourgeois INDEPENDANCE AM (le « fonds maître »).

L'objectif de gestion du fonds est identique à celui de son fonds maître, à savoir investir dans des actions de sociétés européennes, sélectionnées sur des critères de « Quality Value » de forte rentabilité et de valorisation faible, dans le but de faire progresser la valeur en capital du portefeuille. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à la performance pérenne du Compartiment en identifiant i) les bonnes pratiques des entreprises à même de favoriser une performance pérenne et ii) les risques auxquelles elles sont exposées.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	37 311 877,34	27 418 015,03	27 072 776,94	25 664 758,77	40 428 937,27
Nombre de titres	17 178	15 818	14 691	14 326	16 854
Valeur liquidative unitaire	2 172,07	1 733,34	1 842,81	1 791,48	2 398,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	157,31	43,38	123,09	600,03	70,13
Capitalisation unitaire sur revenu	-33,05	-30,02	-27,51	-30,98	-13,76

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion financière et les frais de gestion externes à la société de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction (gestion, commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats...). Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement, qui le cas échéant peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats ...)	Actif net	1,80 % TTC maximum par an
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	Actif net	1,20% TTC maximum
Commission de mouvement	-	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance du Stoxx® Europe Ex UK Mid NR

*Lorsque le fonds nourricier investira dans le fonds maître, le montant des frais indirects s'élèvera à 1,20% TTC maximum.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La part variable des frais de gestion (« Commission de surperformance ») est basée sur la comparaison entre la performance du FCP d'une part, et l'indice de référence (Stoxx® Europe Ex UK Mid NR Index, ci-après l'« Indice de Référence ») d'autre part, sur l'exercice.

La performance du FCP est appréciée en comparant, sur l'exercice comptable, l'évolution de l'actif net du FCP, net de frais de gestion, à celle d'un fonds fictif suivant l'Indice de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats (ci-après, l'« Ecart de performance »).

Le calcul de la Commission de surperformance s'effectue ainsi selon les modalités suivantes :

- si, au cours de l'exercice, l'Ecart de performance constaté est positif, alors la Commission de surperformance représentera 15% T.T.C. de l'Ecart de performance, y compris lorsque la performance du FCP est négative durant l'exercice ;
- si, au cours de l'exercice, l'Ecart de performance constaté est négatif ou nul, alors aucune Commission de surperformance n'est exigible.

Au cours de l'exercice comptable, en cas d'Ecart de performance positif constaté entre deux valeurs liquidatives, la Commission de surperformance fait l'objet d'une provision. La provision est ensuite ajustée à chaque date d'établissement de la valeur liquidative du FCP. En particulier, si un Ecart de performance négatif est constaté, la provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

La Commission de surperformance ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice (la « Date de cristallisation »), soit au 31 décembre de chaque année (étant précisé que cette date peut être modifiée en cas de fusion ou liquidation du FCP), que si sur l'exercice, l'Ecart de performance constaté est positif.

En cas de rachat d'actions du FCP, si une provision pour frais de gestion variables a été constituée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée immédiatement à la Société de Gestion.

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du FCP. Le prélèvement des frais de gestion variables par la Société de Gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre chaque année.

Toute sous-performance du FCP par rapport à l'Indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Autrement dit, en cas d'Ecart de performance négatif durant l'exercice, l'intégralité de l'Ecart de performance est reporté sur l'exercice comptable suivant. A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq (5) ans. Si, au cours de la période de rattrapage, une nouvelle sous performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de cinq (5) ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part QUALITY VALUE EUROPE MID	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	25 664 758,77	27 072 776,94
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 784 832,76	1 661 949,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 258 756,11	-2 364 760,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-223 137,16	-451 752,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 007 297,34	8 714 058,61
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	8 453 941,67	-8 967 513,34
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	40 428 937,27	25 664 758,77

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 127	6 784 832,76
Parts rachetées durant l'exercice	-599	-1 258 756,11
Solde net des souscriptions/rachats	2 528	5 526 076,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 854	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QUALITY VALUE EUROPE MID FR0007031992	Capitalisation	Capitalisation	EUR	40 428 937,27	16 854	2 398,77

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	842,50	0,00	0,00	0,00	842,50
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	842,50

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	842,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	842,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p>Collatéral espèces</p> <p>Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p>Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2798963190	INDEPENDANCE AM EUROPE MID CLASSE B	INDEPENDANCE AM SICAV - EUROPE MID	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	39 437 282,71
Total						39 437 282,71

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Rétrocession de frais de gestion	330 989,42
Total des créances		330 989,42
Dettes		
	Frais de gestion fixe	181 834,71
Total des dettes		181 834,71
Total des créances et des dettes		149 154,71

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	599 179,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	376 410,83

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-231 951,23	-443 875,78
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-231 951,23	-443 875,78
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-231 951,23	-443 875,78

Part QUALITY VALUE EUROPE MID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-231 951,23	-443 875,78
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-231 951,23	-443 875,78
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-231 951,23	-443 875,78
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-231 951,23	-443 875,78
Total	-231 951,23	-443 875,78
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 182 015,63	8 596 155,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 182 015,63	8 596 155,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 182 015,63	8 596 155,16

Part QUALITY VALUE EUROPE MID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 182 015,63	8 596 155,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 182 015,63	8 596 155,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 182 015,63	8 596 155,16
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 182 015,63	8 596 155,16
Total	1 182 015,63	8 596 155,16
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			39 437 282,71	97,55
OPCVM			39 437 282,71	97,55
Gestion collective			39 437 282,71	97,55
INDEPENDANCE AM EUROPE MID CLASSE B	EUR	293 017,9264	39 437 282,71	97,55
Total			39 437 282,71	97,55

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	39 437 282,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 173 489,27
Autres passifs (-)	-181 834,71
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	40 428 937,27

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part QUALITY VALUE EUROPE MID	EUR	16 854	2 398,77

**RAPPORT ANNUEL DU FONDS MAITRE
INDEPENDANCE EUROPE MID (LU2798963190)**



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Indépendance AM SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31/12/25**

R.C.S. Luxembourg B34355

Indépendance AM SICAV

Table des Matières

Organisation et administration	3
Informations générales	4
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	7
Etat combiné des actifs nets au 31/12/25	11
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/25	12
Compartiments :	13
Indépendance AM - France Small & Mid	13
Indépendance AM - Europe Small	20
Indépendance AM - Europe Mid	27
Notes aux états financiers	34
Informations supplémentaires non auditées	38

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

Indépendance AM SICAV

Organisation et administration

SOCIÉTÉ DE GESTION :

Indépendance AM S.A.S
20, Avenue Franklin D. Roosevelt
F-75008 Paris
France

CONSEIL JURIDIQUE :

Elvinger Hoss Prussen
2, Place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ :

Ernst & Young S.A.
35 E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

BANQUE DÉPOSITAIRE, TENEUR DE REGISTRE ET AGENT DE TRANSFERT :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

AGENT DOMICILIATAIRE, AGENT ADMINISTRATIF, AGENT PAYEUR ET AGENT DE COTATION :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

SIÈGE SOCIAL :

5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS :

William de Prémorél-Higgons
Président, MARLET S.A.S.
25 Avenue Théophile Gautier
F-75016 Paris
France

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS :

Alain Picherit (jusqu'au 15 mai 2025)
Administrateur
112, Avenue Victor Hugo
L-1750 Luxembourg
Grand-Duché du Luxembourg

Sandrine Dubois (jusqu'au 15 mai 2025)
Administrateur
125, Avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Victor de Prémorél-Higgons (depuis le 15 mai 2025)
Administrateur
20, Avenue Franklin D. Roosevelt
F-75008 Paris
France

Arthur de la Fage (depuis le 15 mai 2025)
Administrateur
20, Avenue Franklin D. Roosevelt
F-75008 Paris
France

Jean-Baptiste Barenton (depuis le 15 mai 2025)
Administrateur
2, Rue des Roses
F-14640 Villiers sur Mer
France

Indépendance AM SICAV

Informations générales

Indépendance AM SICAV (précédemment Indépendance & Expansion SICAV) (le « Fonds ») est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34355. Le Fonds est une société anonyme de droit luxembourgeois et remplit les conditions pour être reconnu comme une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») à compartiments multiples régie conformément aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

La forme juridique du Fonds est désormais une société anonyme de droit luxembourgeois.

Le capital du Fonds est à tout moment égal à l'actif net et est représenté par des actions émises sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

A la date du 31 décembre 2025, le Fonds comprend trois compartiments :

Indépendance AM - France Small & Mid
Indépendance AM - Europe Small
Indépendance AM - Europe Mid

- **Indépendance AM – France Small & Mid**

La politique d'investissement du compartiment France Small & Mid consiste à acheter des actions de Sociétés Françaises cotées sur un Marché Réglementé, de petites et moyennes capitalisations boursières qui répondent à des critères Quality Value de forte rentabilité et de faible valorisation, et à les vendre progressivement quand elles ne répondent plus à ces critères.

Le compartiment France Small & Mid se doit d'être complètement investi sous réserve des contraintes de liquidité dues au statut de SICAV du Fonds.

Les liquidités ne devraient pas représenter plus de 15% de l'actif net du compartiment France Small & Mid, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net du compartiment France Small & Mid en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes aux exigences de la Directive.

Par ailleurs, le compartiment France Small & Mid intègre à son processus de sélection les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le compartiment France Small & Mid promeut, en autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, et se qualifie comme produit soumis à l'article 8 de SFDR. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'annexe.

- **Indépendance AM – Europe Small**

La politique d'investissement du compartiment Europe Small consiste à acheter des actions de sociétés européennes cotées sur un Marché Réglementé, de petites et moyennes capitalisations boursières qui répondent à des critères Quality Value de forte rentabilité et de faible valorisation, et à les vendre progressivement quand elles ne répondent plus à ces critères.

Le compartiment Europe Small se doit d'être complètement investi sous réserve des contraintes de liquidité dues au statut de SICAV du Fonds. Les liquidités ne devraient pas représenter plus de 15% de l'actif net du compartiment Europe Small, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net du compartiment Europe Small en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes aux exigences de la Directive.

Par ailleurs, le compartiment Europe Small intègre à son processus de sélection les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le compartiment Europe Small promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, et se qualifie comme produit soumis à l'article 8 de SFDR. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'annexe.

- **Indépendance AM – Europe Mid**

La politique d'investissement du compartiment Europe Mid consiste à acheter des actions de sociétés européennes cotées sur un Marché Réglementé, qui répondent à des critères Quality Value de forte rentabilité et de faible valorisation, et à les vendre progressivement quand elles ne répondent plus à ces critères.

Le compartiment Europe Mid se doit d'être complètement investi sous réserve des contraintes de liquidité dues au statut de SICAV du Fonds. Les liquidités ne devraient pas représenter plus de 15% de l'actif net du compartiment Europe Mid, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net du compartiment Europe Mid en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformes aux exigences de la Directive.

Par ailleurs, le compartiment Europe Mid intègre à son processus de sélection les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le compartiment Europe Mid promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, et se qualifie comme produit soumis à l'article 8 de SFDR. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'annexe.

Indépendance AM SICAV

Informations générales

Les classes d'actions actuellement en émission sont :

- La Classe d'actions de capitalisation réservée exclusivement aux Investisseurs Institutionnels (la « Classe X (C) ») ; le montant minimum de souscription est d'une part.
- La Classe d'actions de capitalisation destinée à tous types d'Investisseurs, et notamment à des, ou par le biais de, (i) gestionnaires, conseillers en investissement, distributeurs ou intermédiaires financiers (sélectionnés ou approuvés par la Société de Gestion) qui, selon des exigences légales et/ou réglementaires, n'ont pas le droit d'accepter ou de retenir des rétrocessions de la part de partie tierce ou qui, en vertu d'arrangements contractuels, n'ont pas le droit d'accepter ou de retenir des rétrocessions de partie tierce, et (ii) d'Investisseurs Institutionnels au sens de la Loi de 2010 autre que des intermédiaires financiers qui sont approuvés par le Fonds et/ou par la Société de Gestion et souscrivant en leur nom propre (la « Classe I (C) »). Le montant minimum de souscription initial est d'une part.
- La Classe d'actions de capitalisation destinée à tous types d'investisseurs (la « Classe A (C) ») ; le montant minimum de souscription est d'une part.
- La Classe d'actions de capitalisation réservée exclusivement aux Investisseurs Institutionnels (la « Classe B (C) ») ; le montant minimum de souscription est de 5 millions d'euros.
- La Classe d'actions de capitalisation destinée au personnel de la Société de Gestion (salariés actifs permanents, ainsi que les dirigeants) et aux sociétés qu'ils contrôlent, à leur famille, aux FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) destinés au personnel de la Société de Gestion et aux fondations et associations reconnues d'utilité publique ayant un but d'intérêt général en adéquation avec ceux que la Société de Gestion soutient suite à une décision de son comité de direction (la « Classe S (C) ») ; le montant minimum de souscription est d'une part.

Les Classes d'actions en émission au sein des Compartiments France Small & Mid et Europe Small sont les classes X (C), I (C), A (C) et B (C).

Les Classes d'actions en émission au sein du Compartiment Europe Mid sont les classes I (C), A (C), B (C) et S (C), et la Classe UCITS ETF E (C).

Au cours de l'année 2025, la valeur réelle de l'actif des Compartiments France Small & Mid et Europe Small a été représentée de façon constante pour 90 % au moins par des actions émises par des sociétés ayant leur siège dans l'UE et qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun au sens du droit français ou qui sont soumises à un impôt comparable.

Des remises et/ou des rémunérations sont susceptibles d'être prélevées sur les frais de fonctionnement et de gestion et sont comprises entre 25% et 50% des frais de gestion.

Indépendance AM SICAV

Rapport du Conseil d'Administration

Compartiment FRANCE SMALL & MID

En 2025, la valeur de l'action Indépendance France Small & Mid X(C) a augmenté de 23,0% contre 16,3% pour son indice de référence, le CAC Small & Mid NR.

L'année 2025 a été marquée par un regain d'intérêt marqué pour les valeurs françaises décotées, porté par la reprise du secteur de la construction, l'accélération des budgets de défense en Europe et la bonne tenue des valeurs énergétiques. Dans ce contexte, Indépendance France Small & Mid a connu une 6^e année consécutive de surperformance, avec une hausse de +23,0% contre +16,3% pour son indice de référence.

Les principaux contributeurs sectoriels à cette performance ont été la défense (+6,7 pts), l'ingénierie & construction (+5,1 pts), la finance (+4,0 pts) ainsi que les matériaux & bâtiments (+2,2 pts).

Les principales sociétés contributrices à cette performance ont été Rheinmetall (+4,4 pts), Técnicas Reunidas (+3,1 pts), Vicat (+2,1 pts) et Viel & Compagnie (+1,9 pt).

Les ratios de valorisation du portefeuille restent attractifs. A fin décembre, le PER 2025 moyen du fonds est de 10,4x contre 16,0x pour le CAC Mid & Small, soit une décote de 35% du fonds par rapport à l'indice.

Compartiment EUROPE SMALL

En 2025, la valeur de l'action Indépendance Europe Small X(C) a progressé de +47,8% contre +18,8% pour son indice de référence, le STOXX Europe Small ex UK NR.

L'année 2025 a été marquée par une excellente performance des marchés européens de petites capitalisations, portée par trois grandes thématiques : le réarmement européen, la reprise de l'activité dans la construction et l'ingénierie, et la bonne orientation des valeurs énergétiques. Dans cet environnement favorable, Indépendance Europe Small a connu une 5^e année consécutive de surperformance, avec une hausse de +47,8% contre +18,8% pour son indice de référence.

Les principaux contributeurs sectoriels à cette performance ont été l'ingénierie & construction (+14,3 pts), la défense (+9,2 pts), les matériaux & bâtiments (+8,2 pts) ainsi que les biens d'équipement (+5,4 pts).

Les principales sociétés contributrices à cette performance ont été Heijmans (+4,0 pts), Theon International (+3,9 pts), Indra Sistemas (+3,3 pts) et Técnicas Reunidas (+3,1 pts).

Les ratios de valorisation du portefeuille restent attractifs. A fin décembre, le PER 2025 moyen du fonds est de 12,6x contre 16,4x pour le Stoxx Europe Small ex UK, soit une décote de 23% du fonds par rapport à l'indice.

Compartiment EUROPE MID

En 2025, la valeur de l'action Indépendance Europe Mid I (C) a progressé de +35,6%, contre +23,6% pour son indice de référence, le Stoxx Europe Mid ex UK.

L'année 2025 a été marquée par une bonne performance des marchés européens de moyennes capitalisations, soutenue par la montée en puissance des dépenses de défense, la reprise des grands projets d'infrastructure et d'ingénierie, et la résilience des valeurs industrielles. Dans cet environnement, Indépendance Europe Mid a réalisé une première année complète de surperformance convaincante, avec une avance de 12 points sur son indice de référence.

Les principaux contributeurs sectoriels à cette performance ont été l'ingénierie & construction (+11,3 pts), les matériaux & bâtiments (+7,7 pts), la défense (+5,8 pts) ainsi que les biens d'équipement (+4,8 pts).

Les principales sociétés contributrices à cette performance ont été Danieli (+3,0 pts), Técnicas Reunidas (+2,7 pts), Vicat (+2,6 pts) et Indra Sistemas (+2,4 pts).

Les ratios de valorisation du portefeuille restent attractifs. A fin décembre, le PER 2025 moyen du fonds est de 11,6x contre 17,3x pour le Stoxx Europe Mid ex UK, soit une décote de près de 33% du fonds par rapport à l'indice.

Eligibilité PEA :

Les titres éligibles au PEA (plan d'épargne en actions) ont représenté en permanence plus de 75% des actifs des compartiments France Small & Mid, Europe Small et Europe Mid au cours de l'année 2025.

Eligibilité PEA-PME :

Les titres éligibles au PEA-PME (plan d'épargne en actions) ont représenté en permanence plus de 75% des actifs du compartiment Europe Small au cours de l'année 2025.



**Shape the future
with confidence**

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél : +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B47771
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Actionnaires de
Indépendance AM SICAV
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Indépendance AM SICAV (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments, comprenant l'état des actifs nets et le portefeuille-titres au 31 Décembre 2025 ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 Décembre 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des Statistiques, du Changement dans le nombre d'actions en circulation et des informations supplémentaires non auditées mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.



**Shape the future
with confidence**

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;



**Shape the future
with confidence**

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Dimitri Palate

Luxembourg, le 23 avril 2026

Indépendance AM SICAV
Etats financiers combinés

Indépendance AM SICAV

Etat combiné des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2025	Exprimé en EUR 31/12/2024
Actifs		1.570.479.354,00	707.847.318,30
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	1.521.967.090,05	691.591.068,87
<i>Prix de revient</i>		<i>1.209.284.976,40</i>	<i>626.945.518,77</i>
Avoirs en banque et liquidités		32.063.185,87	14.089.396,76
A recevoir sur investissements vendus		1.344.211,84	-
A recevoir sur souscriptions		14.929.152,30	2.166.852,67
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		175.713,94	-
Passifs		34.123.859,24	10.447.538,97
A payer sur investissements achetés		4.913.556,94	4.667.967,23
A payer sur rachats		4.728.683,10	1.277.042,83
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	5.693.285,49	2.738.249,00
Commissions de performance à payer	3	18.361.759,88	1.590.818,12
Autres passifs	6	426.573,83	173.461,79
Valeur nette d'inventaire		1.536.355.494,76	697.399.779,33

Indépendance AM SICAV

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2025	Exprimé en EUR 31/12/2024
Revenus		34.497.297,61	21.826.721,88
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		34.255.761,97	21.546.893,36
Intérêts bancaires		234.085,60	274.894,36
Autres revenus		7.450,04	4.934,16
Dépenses		41.657.518,11	14.248.698,39
Commissions de gestion	2	18.277.559,51	9.681.708,65
Commissions de performance	3	18.317.441,86	1.590.818,12
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	330.152,51	181.719,13
Commissions d'administration		559.925,67	415.525,11
Frais de domiciliation		6.444,54	5.999,25
Frais d'audit		45.340,36	24.196,61
Frais légaux		80.306,23	72.335,52
Frais de transaction	1.7	2.956.606,83	1.773.328,61
Rémunération administrateurs		52.615,95	50.062,53
Taxe d'abonnement	5	446.396,57	222.421,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		125,84	486,92
Frais bancaires		69,59	-
Autres dépenses		584.532,65	230.096,94
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-7.160.220,50	7.578.023,49
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :			
- ventes d'investissements	1.2	85.643.461,89	14.097.547,43
- change	1.3	-101.808,32	-551.427,39
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		78.381.433,07	21.124.143,53
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :			
- ventes d'investissements	1.2	248.036.563,55	-19.114.046,96
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		326.417.996,62	2.010.096,57
Souscriptions d'actions de capitalisation		807.029.455,19	464.162.314,86
Rachats d'actions de capitalisation		-294.491.736,38	-200.472.989,74
Augmentation / (diminution) nette des actifs		838.955.715,43	265.699.421,69
Actifs nets au début de l'exercice		697.399.779,33	431.700.357,64
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.536.355.494,76	697.399.779,33

Indépendance AM - France Small & Mid

Indépendance AM - France Small & Mid

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2025	Exprimé en EUR 31/12/2024
Actifs		444.508.321,56	340.291.706,91
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	435.003.245,84	329.692.964,52
<i>Prix de revient</i>		376.460.617,85	294.842.906,56
Avoirs en banque et liquidités		7.127.098,70	10.295.253,05
A recevoir sur investissements vendus		1.338.618,56	-
A recevoir sur souscriptions		1.039.358,46	303.489,34
Passifs		9.563.473,45	6.306.876,32
A payer sur investissements achetés		1.434.412,62	3.358.155,30
A payer sur rachats		3.612.138,63	675.090,96
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	1.815.054,95	1.431.199,88
Commissions de performance à payer	3	2.580.936,84	765.545,41
Autres passifs	6	120.930,41	76.884,77
Valeur nette d'inventaire		434.944.848,11	333.984.830,59

Indépendance AM - France Small & Mid

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2025	Exprimé en EUR 31/12/2024
Revenus		15.290.121,32	12.087.963,99
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		15.219.133,31	11.940.535,90
Intérêts bancaires		68.091,82	145.699,71
Autres revenus		2.896,19	1.728,38
Dépenses		11.174.353,50	7.953.231,17
Commissions de gestion	2	6.858.308,69	5.657.284,32
Commissions de performance	3	2.575.277,37	765.545,41
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	124.441,87	89.967,58
Commissions d'administration		185.283,67	190.771,10
Frais de domiciliation		2.389,47	2.949,76
Frais d'audit		13.651,43	10.469,86
Frais légaux		26.901,18	37.786,38
Frais de transaction	1.7	1.048.103,42	935.876,55
Rémunération administrateurs		21.142,09	28.162,20
Taxe d'abonnement	5	125.418,43	104.774,63
Frais bancaires		69,59	-
Autres dépenses		193.366,29	129.643,38
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		4.115.767,82	4.134.732,82
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :			
- ventes d'investissements	1.2	51.096.773,33	17.336.691,39
- change		-34.299,82	-
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		55.178.241,33	21.471.424,21
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :			
- ventes d'investissements	1.2	23.692.570,03	-28.793.271,19
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		78.870.811,36	-7.321.846,98
Souscriptions d'actions de capitalisation		146.786.815,73	165.546.219,05
Rachats d'actions de capitalisation		-124.697.609,57	-93.770.768,82
Augmentation / (diminution) nette des actifs		100.960.017,52	64.453.603,25
Actifs nets au début de l'exercice		333.984.830,59	269.531.227,34
Actifs nets à la fin de l'exercice		434.944.848,11	333.984.830,59

Indépendance AM - France Small & Mid

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	434.944.848,11	333.984.830,59	269.531.227,34
X (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		125.647,638	167.351,572	165.596,993
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	899,19	731,26	739,96
I (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		64.209,099	75.677,127	53.994,045
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.009,89	817,53	823,48
A (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		176.332,717	157.554,876	139.627,386
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	891,71	725,44	734,32
B (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		96.241,524	42.266,782	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.037,79	838,50	-

Indépendance AM - France Small & Mid

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
X (C) - EUR - Capitalisation	167.351,572	6.230,107	47.934,040	125.647,638
I (C) - EUR - Capitalisation	75.677,127	18.258,725	29.726,754	64.209,099
A (C) - EUR - Capitalisation	157.554,876	60.923,618	42.145,777	176.332,717
B (C) - EUR - Capitalisation	42.266,782	76.248,224	22.273,481	96.241,524

Indépendance AM - France Small & Mid

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			435.003.245,84	100,01
Actions			435.003.245,84	100,01
Couronne Norvégienne			5.540.623,81	1,27
VAR ENERGI ASA	NOK	1.989.000	5.540.623,81	1,27
Euro			429.462.622,03	98,74
ALTEN SA	EUR	69.239	5.016.365,55	1,15
AUBAY	EUR	72.000	4.111.200,00	0,95
BASSAC SA	EUR	34.406	1.720.300,00	0,40
CAPGEMINI SE	EUR	43.000	6.116.750,00	1,41
CIE AUTOMOTIVE SA	EUR	357.000	10.620.750,00	2,44
COFACE SA	EUR	754.763	11.849.779,10	2,72
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	345.229	8.751.555,15	2,01
COVIVIO HOTELS SCA	EUR	168.332	3.837.969,60	0,88
DASSAULT AVIATION SA	EUR	43.000	11.773.400,00	2,71
DEKUPLE	EUR	113.000	3.130.100,00	0,72
DELTA PLUS GROUP	EUR	82.000	4.042.600,00	0,93
DERICHEBOURG	EUR	1.567.000	10.647.765,00	2,45
EDENRED	EUR	179.000	3.384.890,00	0,78
ELECTRICITE DE STRASBOURG REG.SHS	EUR	85.000	15.725.000,00	3,62
ELIS SA	EUR	721.000	17.491.460,00	4,02
FONTAINE PAJOT SA	EUR	56.284	5.831.022,40	1,34
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	8.000	1.252.800,00	0,29
GENERALE LOCATION	EUR	381.000	11.372.850,00	2,61
GEVELOT SA	EUR	5.000	865.000,00	0,20
GROUPE CRIT	EUR	90.000	5.238.000,00	1,20
GROUPE GUILLIN	EUR	413.000	11.047.750,00	2,54
HAVAS NV	EUR	700.000	11.900.000,00	2,74
IPSOS	EUR	350.000	11.991.000,00	2,76
JACQUET METALS SA	EUR	290.000	5.771.000,00	1,33
JOST WERKE SE	EUR	47.000	2.542.700,00	0,58
L.D.C. SA	EUR	143.407	12.748.882,30	2,93
MAUREL ET PROM	EUR	2.340.000	12.928.500,00	2,97
MERSEN	EUR	343.034	8.181.360,90	1,88
METLEN ENERGY & METALS	EUR	161.000	7.116.200,00	1,64
MOULINVEST SA	EUR	57.000	1.254.000,00	0,29
NAVIGATOR CO SA/THE	EUR	594.423	1.866.488,22	0,43
NEXANS SA	EUR	66.000	8.302.800,00	1,91
NRJ GROUP	EUR	736.000	5.946.880,00	1,37
OPMOBILITY	EUR	532.164	8.498.659,08	1,95
PLUXEE NV	EUR	340.050	4.560.070,50	1,05
POUJOLAT	EUR	228.000	1.723.680,00	0,40
PUBLICIS GROUPE	EUR	150.000	13.293.000,00	3,06
QUADIENT SA	EUR	304.000	4.401.920,00	1,01
REXEL SA	EUR	345.000	11.588.550,00	2,66
SAF-HOLLAND SE	EUR	477.000	7.298.100,00	1,68
SAVENCIA SA	EUR	43.000	2.683.200,00	0,62
SCOR SE	EUR	570.597	16.398.957,78	3,77
SOPRA STERIA GROUP	EUR	72.000	11.131.200,00	2,56
STEF	EUR	75.000	9.855.000,00	2,27
SWORD GROUP	EUR	244.000	8.759.600,00	2,01
SYNERGIE SA	EUR	12.316	371.943,20	0,09

Indépendance AM - France Small & Mid

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	230.000	7.470.400,00	1,72
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	56.000	1.547.840,00	0,36
TELEPERFORMANCE	EUR	71.100	4.396.824,00	1,01
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	EUR	1.442.000	12.011.860,00	2,76
TRIGANO SA	EUR	70.500	12.358.650,00	2,84
TUI AG	EUR	1.560.000	14.015.040,00	3,22
VENTE-UNIQUE.COM SA	EUR	56.123	883.937,25	0,20
VICAT	EUR	178.000	13.528.000,00	3,11
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	990.000	16.830.000,00	3,87
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	8.804	1.479.072,00	0,34
Total du portefeuille-titres			435.003.245,84	100,01

Indépendance AM - Europe Small

Indépendance AM - Europe Small

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2025	Exprimé en EUR 31/12/2024
Actifs		952.635.143,84	356.462.812,75
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	921.927.141,97	350.992.946,18
<i>Prix de revient</i>		687.478.202,11	321.201.921,40
Avoirs en banque et liquidités		23.442.535,89	3.606.503,24
A recevoir sur investissements vendus		5.593,28	-
A recevoir sur souscriptions		7.104.310,27	1.863.363,33
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		155.562,43	-
Passifs		20.807.887,09	4.092.242,76
A payer sur investissements achetés		932.168,33	1.298.304,69
A payer sur rachats		1.077.270,79	601.951,87
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	3.471.931,41	1.294.409,85
Commissions de performance à payer	3	15.064.296,88	812.055,19
Autres passifs	6	262.219,68	85.521,16
Valeur nette d'inventaire		931.827.256,75	352.370.569,99

Indépendance AM - Europe Small

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2025	Exprimé en EUR 31/12/2024
Revenus		16.939.072,93	9.646.756,81
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		16.781.729,39	9.514.414,17
Intérêts bancaires		153.656,14	129.194,65
Autres revenus		3.687,40	3.147,99
Dépenses		28.118.187,48	6.222.495,25
Commissions de gestion	2	10.434.030,53	4.011.785,06
Commissions de performance	3	15.038.855,85	812.055,19
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	188.785,86	85.599,07
Commissions d'administration		329.934,31	221.010,34
Frais de domiciliation		3.636,38	3.037,61
Frais d'audit		27.649,09	13.621,42
Frais légaux		41.483,71	32.078,64
Frais de transaction	1.7	1.410.997,74	807.071,68
Rémunération administrateurs		28.002,85	21.739,17
Taxe d'abonnement	5	281.279,19	116.915,15
Autres dépenses		333.531,97	97.581,92
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-11.179.114,55	3.424.261,56
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :			
- ventes d'investissements	1.2	32.863.071,50	-3.199.697,38
- change	1.3	-74.693,33	-551.427,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		21.609.263,62	-326.863,18
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :			
- ventes d'investissements	1.2	204.657.915,08	9.674.756,87
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		226.267.178,70	9.347.893,69
Souscriptions d'actions de capitalisation		517.378.930,60	286.486.791,92
Rachats d'actions de capitalisation		-164.189.422,54	-105.633.245,92
Augmentation / (diminution) nette des actifs		579.456.686,76	190.201.439,69
Actifs nets au début de l'exercice		352.370.569,99	162.169.130,30
Actifs nets à la fin de l'exercice		931.827.256,75	352.370.569,99

Indépendance AM - Europe Small

Statistiques

		31/12/25	31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	931.827.256,75	352.370.569,99	162.169.130,30
X (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		570.362,838	377.121,501	99.946,512
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	225,41	152,52	146,10
I (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.547.086,697	1.175.623,637	684.655,332
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	232,43	156,61	149,34
A (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.471.054,727	622.963,446	311.269,638
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	224,45	151,93	145,57
B (C) - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		476.696,129	100.470,808	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	238,03	160,01	-

Indépendance AM - Europe Small

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
X (C) - EUR - Capitalisation	377.121,501	316.690,963	123.449,626	570.362,838
I (C) - EUR - Capitalisation	1.175.623,637	805.645,705	434.182,645	1.547.086,697
A (C) - EUR - Capitalisation	622.963,446	1.076.247,113	228.155,832	1.471.054,727
B (C) - EUR - Capitalisation	100.470,808	416.635,566	40.410,244	476.696,129

Indépendance AM - Europe Small

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			913.733.654,18	98,06
Actions			913.733.654,18	98,06
Couronne Danoise			19.624.238,85	2,11
HOEJGAARD HOLDING -B-	DKK	281.872	19.624.238,85	2,11
Couronne Norvégienne			28.120.621,68	3,02
ELOPAK ASA	NOK	3.825.690	17.923.082,34	1,92
HOEGH AUTOLINERS ASA	NOK	1.232.077	10.197.539,34	1,09
Couronne Suédoise			24.174.557,69	2,59
HANZA AB	SEK	1.236.513	14.527.057,69	1,56
SYNSAM GROUP AB	SEK	1.547.459	9.647.500,00	1,04
Euro			805.097.895,77	86,40
AUBAY	EUR	105.500	6.024.050,00	0,65
BEKAERT NV	EUR	230.247	8.726.361,30	0,94
BUZZI SPA	EUR	321.323	16.708.796,00	1,79
CAMPINE S.A.	EUR	38.174	8.016.540,00	0,86
CEMENTIR HOLDING NV	EUR	485.026	9.108.788,28	0,98
CIE AUTOMOTIVE SA	EUR	581.313	17.294.061,75	1,86
CLINICA BAVIERA SA	EUR	336.948	16.746.315,60	1,80
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	420.273	10.653.920,55	1,14
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	580.779	34.207.883,10	3,67
DANIELI & CO-RSP	EUR	1.061.210	39.052.528,00	4,19
DASSAULT AVIATION SA	EUR	90.377	24.745.222,60	2,66
DEKUPLE	EUR	90.745	2.513.636,50	0,27
DERICHEBOURG	EUR	1.943.079	13.203.221,81	1,42
EDIL SAN FELICE SPA SOCIETA	EUR	304.498	1.522.490,00	0,16
ELIS SA	EUR	479.062	11.622.044,12	1,25
FONTAINE PAJOT SA	EUR	44.355	4.595.178,00	0,49
GROUPE GUILLIN	EUR	304.271	8.139.249,25	0,87
HALKOR SA	EUR	2.584.970	9.719.487,20	1,04
HAVAS NV	EUR	678.126	11.528.142,00	1,24
HORNBACH HOLDING AG & CO KGA	EUR	114.739	9.615.128,20	1,03
ICOP SPA	EUR	854.176	14.990.788,80	1,61
INDRA SISTEMAS SA	EUR	462.315	22.440.770,10	2,41
ITALIAN EXHIBITION GROUP SPA	EUR	664.625	5.835.407,50	0,63
JOST WERKE SE	EUR	220.306	11.918.554,60	1,28
JUMBO SA	EUR	346.251	9.660.402,90	1,04
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	EUR	3.185.186	29.622.229,80	3,18
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	398.077	26.910.005,20	2,89
MAIRE SPA	EUR	1.804.212	23.544.966,60	2,53
MAUREL ET PROM	EUR	3.090.671	17.075.957,28	1,83
METLEN ENERGY & METALS	EUR	618.469	27.336.329,80	2,93
MOTA ENIGL SGPS SA	EUR	3.026.398	14.974.617,30	1,61
MOTOR OIL (HELLAS) SA	EUR	434.639	13.647.664,60	1,46
MOURY CONSTRUCT S.A.	EUR	7.443	4.197.852,00	0,45
NEXANS SA	EUR	169.481	21.320.709,80	2,29
NEXT GEOSOLUTIONS EUROPE SPA	EUR	686.000	8.403.500,00	0,90
OMER SPA	EUR	415.987	1.634.828,91	0,18
ORIGIN ENTERPRISES PLC	EUR	5.170.395	21.146.915,55	2,27
ORSERO SPA	EUR	716.872	13.290.806,88	1,43
PALFINGER AG	EUR	293.894	9.801.364,90	1,05
PIRAEUS PORT AUTHORITY SA	EUR	350.601	14.304.520,80	1,54

Indépendance AM - Europe Small

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
PORR AG	EUR	315.481	10.142.714,15	1,09
REWAY GROUP SPA	EUR	1.079.189	11.601.281,75	1,25
RINGMETALL AG	EUR	72.252	199.415,52	0,02
SAF-HOLLAND SE	EUR	1.176.829	18.005.483,70	1,93
SCANFIL OYJ	EUR	810.381	8.087.602,38	0,87
SEMAPA-SOCIEDADE DE INVESTIM	EUR	521.140	10.891.826,00	1,17
STEF	EUR	75.251	9.887.981,40	1,06
SWORD GROUP	EUR	378.454	13.586.498,60	1,46
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	429.879	13.962.469,92	1,50
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	876.490	24.226.183,60	2,60
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	624.541	16.737.698,80	1,80
TRIGANO SA	EUR	114.284	20.033.985,20	2,15
TUBACEX SA	EUR	1.817.853	6.062.539,76	0,65
VICAT	EUR	319.374	24.272.424,00	2,60
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	764.885	13.003.045,00	1,40
WEBUILD SPA	EUR	8.356.373	28.595.508,41	3,07
Franc Suisse			25.126.940,89	2,70
IMPLENIA AG-REG	CHF	305.629	25.126.940,89	2,70
Livre Sterling			11.589.399,30	1,24
KELLER GROUP PLC	GBP	607.400	11.589.399,30	1,24
Organismes de placement collectif			8.193.487,79	0,88
Actions/Parts de fonds d'investissements			8.193.487,79	0,88
Euro			8.193.487,79	0,88
INDÉPENDANCE AM - EUROPE MID - CLASSE I (C)	EUR	55.187	7.367.407,79	0,79
INDÉPENDANCE AM - EUROPE MID - CLASSE UCITS ETF E (C)	EUR	8.000	826.080,00	0,09
Total du portefeuille-titres			921.927.141,97	98,94

Indépendance AM - Europe Mid

Indépendance AM - Europe Mid

Etat des actifs nets au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2025	Exprimé en EUR 31/12/2024
Actifs		173.335.888,60	11.092.798,64
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.2	165.036.702,24	10.905.158,17
<i>Prix de revient</i>		<i>145.346.156,44</i>	<i>10.900.690,81</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.493.551,28	187.640,47
A recevoir sur souscriptions		6.785.483,57	-
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		20.151,51	-
Passifs		3.752.498,70	48.419,89
A payer sur investissements achetés		2.546.975,99	11.507,24
A payer sur rachats		39.273,68	-
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	2	406.299,13	12.639,27
Commissions de performance à payer	3	716.526,16	13.217,52
Autres passifs	6	43.423,74	11.055,86
Valeur nette d'inventaire		169.583.389,90	11.044.378,75

Indépendance AM - Europe Mid

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/25 au 31/12/25

	Note	Exprimé en EUR 31/12/2025	Exprimé en EUR 31/12/2024
Revenus		2.268.103,36	92.001,08
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		2.254.899,27	91.943,29
Intérêts bancaires		12.337,64	-
Autres revenus		866,45	57,79
Dépenses		2.364.977,13	72.971,97
Commissions de gestion	2	985.220,29	12.639,27
Commissions de performance	3	703.308,64	13.217,52
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire	4	16.924,78	6.152,48
Commissions d'administration		44.707,69	3.743,67
Frais de domiciliation		418,69	11,88
Frais d'audit		4.039,84	105,33
Frais légaux		11.921,34	2.470,50
Frais de transaction	1.7	497.505,67	30.380,38
Rémunération administrateurs		3.471,01	161,16
Taxe d'abonnement	5	39.698,95	731,22
Intérêts payés sur découvert bancaire		125,84	486,92
Autres dépenses		57.634,39	2.871,64
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-96.873,77	19.029,11
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :			
- ventes d'investissements	1.2	1.683.617,06	-39.446,58
- change	1.3	7.184,83	-0,03
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		1.593.928,12	-20.417,50
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :			
- ventes d'investissements	1.2	19.686.078,44	4.467,36
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		21.280.006,56	-15.950,14
Souscriptions d'actions de capitalisation		142.863.708,86	12.129.303,89
Rachats d'actions de capitalisation		-5.604.704,27	-1.068.975,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs		158.539.011,15	11.044.378,75
Actifs nets au début de l'exercice		11.044.378,75	-
Actifs nets à la fin de l'exercice		169.583.389,90	11.044.378,75

Indépendance AM - Europe Mid

Statistiques

		31/12/25	31/12/24
Total des actifs nets	EUR	169.583.389,90	11.044.378,75
I (C) - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		469.452,212	30.100,607
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	133,50	98,47
A (C) - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		132.891,886	2.889,246
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132,57	98,33
B (C) - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		573.209,255	49.500,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134,59	98,99
S (C) - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		80.677,942	29.240,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	137,80	99,05
UCITS ETF E (C) - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		10.000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,82	-

Indépendance AM - Europe Mid

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/25 au 31/12/25

	Nombre d'actions au 01/01/25	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/25
I (C) - EUR - Capitalisation	30.100,607	462.681,153	23.329,549	469.452,212
A (C) - EUR - Capitalisation	2.889,246	139.452,375	9.449,736	132.891,886
B (C) - EUR - Capitalisation	49.500,000	535.156,993	11.447,738	573.209,255
S (C) - EUR - Capitalisation	29.240,000	51.937,932	499,990	80.677,942
UCITS ETF E (C) - EUR - Capitalisation	0.000	10.000	0.000	10.000

Indépendance AM - Europe Mid

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			165.036.702,24	97,32
Actions			165.036.702,24	97,32
Couronne Danoise			5.450.422,22	3,21
HOEJGAARD HOLDING -B- ISS A/S	DKK	37.828	2.633.626,99	1,55
	DKK	96.863	2.816.795,23	1,66
Couronne Norvégienne			11.799.317,54	6,96
ELOPAK ASA	NOK	398.187	1.865.477,44	1,10
MOWI ASA	NOK	157.774	3.238.985,08	1,91
SUBSEA 7 SA	NOK	252.155	4.325.150,55	2,55
VAR ENERGI ASA	NOK	850.688	2.369.704,47	1,40
Couronne Suédoise			6.965.743,11	4,11
SECURITAS AB-B SHS	SEK	268.939	3.656.397,97	2,16
SSAB AB-A SHARES	SEK	268.255	1.746.246,64	1,03
SYNSAM GROUP AB	SEK	250.721	1.563.098,50	0,92
Euro			130.194.258,01	76,77
AGEAS	EUR	66.796	3.994.400,80	2,36
ALTEN SA	EUR	32.359	2.344.409,55	1,38
ASR NEDERLAND NV	EUR	57.405	3.479.891,10	2,05
BEKAERT NV	EUR	51.981	1.970.079,90	1,16
BUZZI SPA	EUR	75.532	3.927.664,00	2,32
CAPGEMINI SE	EUR	29.698	4.224.540,50	2,49
CEMENTIR HOLDING NV	EUR	68.450	1.285.491,00	0,76
CIE AUTOMOTIVE SA	EUR	113.397	3.373.560,75	1,99
CLINICA BAVIERA SA	EUR	37.417	1.859.624,90	1,10
COFACE SA	EUR	138.291	2.171.168,70	1,28
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	83.863	4.939.530,70	2,91
DANIELI & CO-RSP	EUR	182.445	6.713.976,00	3,96
DASSAULT AVIATION SA	EUR	19.608	5.368.670,40	3,17
DE'LONGHI SPA	EUR	60.852	2.221.098,00	1,31
DERICHEBOURG	EUR	246.510	1.675.035,45	0,99
EDENRED	EUR	114.433	2.163.928,03	1,28
EIFFAGE	EUR	32.535	3.982.284,00	2,35
ELIS SA	EUR	159.898	3.879.125,48	2,29
HAVAS NV	EUR	101.044	1.717.748,00	1,01
INDRA SISTEMAS SA	EUR	60.179	2.921.088,66	1,72
JOST WERKE SE	EUR	51.104	2.764.726,40	1,63
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	EUR	409.437	3.807.764,10	2,25
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	33.234	2.246.618,40	1,32
L.D.C. SA	EUR	5.952	529.132,80	0,31
MAIRE SPA	EUR	201.462	2.629.079,10	1,55
METLEN ENERGY & METALS	EUR	113.627	5.022.313,40	2,96
MOTOR OIL (HELLAS) SA	EUR	56.303	1.767.914,20	1,04
NEXANS SA	EUR	32.689	4.112.276,20	2,42
PLUXEE NV	EUR	124.341	1.667.412,81	0,98
PUBLICIS GROUPE	EUR	38.040	3.371.104,80	1,99
PUIG BRANDS SA-B	EUR	236.132	3.511.282,84	2,07
SAF-HOLLAND SE	EUR	191.895	2.935.993,50	1,73
SBM OFFSHORE NV	EUR	64.949	1.591.250,50	0,94
SCOR SE	EUR	91.074	2.617.466,76	1,54
SWORD GROUP	EUR	49.185	1.765.741,50	1,04
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	114.879	3.175.255,56	1,87

Indépendance AM - Europe Mid

Portefeuille-titres au 31/12/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	EUR	211.667	1.763.186,11	1,04
TENARIS SA	EUR	184.393	3.044.328,43	1,80
TRIGANO SA	EUR	25.677	4.501.178,10	2,65
TUI AG	EUR	324.944	2.919.296,90	1,72
VICAT	EUR	57.346	4.358.296,00	2,57
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	81.700	1.388.900,00	0,82
WEBUILD SPA	EUR	1.312.222	4.490.423,68	2,65
Franc Suisse			4.164.872,11	2,46
IMPLENIA AG-REG	CHF	50.659	4.164.872,11	2,46
Livre Sterling			6.462.089,25	3,81
KELLER GROUP PLC	GBP	226.855	4.328.470,82	2,55
SIGMAROC PLC	GBP	1.460.007	2.133.618,43	1,26
Total du portefeuille-titres			165.036.702,24	97,32

Indépendance AM SICAV
Notes aux états financiers

Indépendance AM SICAV

Notes aux états financiers

1 - Principales méthodes comptables

1.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers du Fonds sont préparés conformément à la réglementation et les principes comptables généralement admis en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières et en accord avec les prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers selon le principe de continuité d'exploitation.

1.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur de toute valeur mobilière et/ou instrument du marché monétaire qui est coté(e) à une bourse officielle ou négocié(e) sur un autre marché réglementé est déterminée suivant son dernier cours disponible à moins que ce cours ne soit pas représentatif.

Dans la mesure où des valeurs mobilières détenues en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont pas cotées ou négociées sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé ou, si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un autre marché réglementé, la valeur de tous les avoirs dont le prix déterminé conformément au paragraphe précédent n'est pas représentatif de la valeur réelle déterminée sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration du Fonds.

Les bénéfices et pertes net(te)s réalisé(e)s sur la vente de titres sont déterminés sur la base du coût moyen.

Les détails concernant les mouvements de titres en portefeuille-titres au cours de la période se terminant le 31 décembre 2025 peuvent être obtenus, sans frais, auprès du siège social du Fonds.

1.3 - Conversion des devises étrangères

La devise de référence des états combinés du Fonds est l'Euro.

La valeur d'évaluation des titres en portefeuille-titres ainsi que les autres actifs et passifs exprimés dans d'autres devises que la devise de base du compartiment, sont convertis aux cours de change en vigueur en date du 31 décembre 2025. Le coût d'acquisition des titres en portefeuille et les transactions, exprimés en d'autres devises que la devise de base de chaque compartiment, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date d'acquisition ou de transaction.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2025 sont les suivants :

1 EUR =	0,9305	CHF	1 EUR =	7,469	DKK	1 EUR =	0,87315	GBP
1 EUR =	11,8465	NOK	1 EUR =	10,827	SEK			

1.4 - Etats financiers combinés

Les états combinés sont la somme des états de chaque compartiment.

Au 31 décembre 2025, le compartiment Indépendance AM - Europe Small investit dans les classes d'actions I(C) et UCITS ETF E(C) du compartiment Indépendance AM - Europe Mid pour un montant total de EUR 8.193.487,79 soit 0,88% de la NAV du compartiment investisseur.

Les actifs nets combinés du Fonds en fin d'exercice s'élèveraient à EUR 1.528.162.006,97 sans cet investissement.

La valeur de ces investissements croisés est exclue de la base moyenne des actifs nets utilisée pour le calcul des commissions de gestion.

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en EUR)
Indépendance AM - Europe Small	Indépendance Am - Europe Mid - Classe I (c)	7.367.407,79
Indépendance AM - Europe Small	Indépendance Am - Europe Mid - Classe Ucits Etf E (c)	826.080,00
		8.193.487,79

1.5 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes sont enregistrés nets comme revenus à la date de détachement de coupon (ex-date).

1.6 - Intérêts payés

Les intérêts débiteurs sont dus sur les découverts et dépôts.

1.7 - Frais de transaction

Les frais de transactions comprennent tous les frais liés aux transactions sur portefeuille-titres, c'est-à-dire les frais de courtage, les frais de change à terme, les frais de bourses, les frais de traitement, les frais de règlement et les frais commerciaux liés aux transactions sur portefeuille-titres. Ces frais sont comptabilisés sous « Frais de transactions » dans l'Etat des opérations et des variations des actifs nets.

Indépendance AM SICAV

Notes aux états financiers

2 - Commission de gestion

Les taux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

En rémunération de sa gestion, la Société de Gestion perçoit une commission de gestion, prévue dans les statuts, prélevée sur les avoirs nets de chaque compartiment du Fonds, perçue par douzième, mensuellement, sur la base de la moyenne des actifs nets de chaque compartiment calculés et publiés dans le mois.

Le montant de la commission annuelle de gestion maximum est la suivante :

Indépendance AM - France Small & Mid	
Classe X(C)	1,95%
Classe I(C)	1,40%
Classe A(C)	1,95%
Classe B(C)	1,20%

Indépendance AM - Europe Small	
Classe X(C)	1,95%
Classe I(C)	1,40%
Classe A(C)	1,95%
Classe B(C)	1,20%

Indépendance AM - Europe Mid	
Classe I(C)	1,40%
Classe A(C)	1,95%
Classe B(C)	1,20%
Classe S(C)	0,20%
Classe UCITS ETF E (C)	1,40%

3 - Commission de performance

Outre la commission de gestion qu'elle perçoit, la Société de Gestion a également droit à un intéressement aux performances de sa gestion chaque fois que la différence algébrique entre la variation de la valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment au cours de l'exercice et la variation d'un indice boursier (Indice CAC Mid & Small NR pour le compartiment Indépendance AM - France Small & Mid, Stoxx® Europe Ex UK Small NR pour le compartiment Indépendance AM - Europe Small et Stoxx® Europe Ex UK Mid NR pour le compartiment Indépendance AM - Europe Mid) pendant le même exercice est positive.

L'intéressement de l'exercice est constitué par la somme algébrique de l'intéressement calculé chaque Jour d'Evaluation au cours de cet exercice.

Les caractéristiques de la commission de performance sont détaillées dans le prospectus complet du Fonds de Novembre 2025.

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions, Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées ci-dessous:

Compartiments	Classes d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/25 (dans la devise du compartiment)	VNI moyenne de la classe d'actions (dans la devise du compartiment)	% dans la VNI moyenne par classe d'actions
Indépendance AM - France Small & Mid	Classe X (C)	LU0104337620	EUR	850.037,85	141.415.258,02	0,60
	Classe I (C)	LU1964632324		869.287,76	120.015.303,08	0,72
	Classe A (C)	LU0131510165		438.623,65	62.176.361,54	0,71
	Classe B (C)	LU2857867548		417.328,11	74.226.701,98	0,56
				2.575.277,37		
Indépendance AM - Europe Small	Classe X (C)	LU1832174889	EUR	4.487.534,36	202.272.505,92	2,22
	Classe I (C)	LU1832175001		2.494.075,50	100.972.696,15	2,47
	Classe A (C)	LU1832174962		7.043.467,12	280.795.139,66	2,51
	Classe B (C)	LU2857867464		1.013.778,87	46.792.279,47	2,17
				15.038.855,85		
Indépendance AM - Europe Mid	Classe I (C)	LU2798962895	EUR	27.044,12	4.625.014,27	0,58
	Classe A (C)	LU2798962978		134.417,51	19.547.455,69	0,69
	Classe B (C)	LU2798963190		541.847,01	50.608.111,88	1,07
				703.308,64		

Indépendance AM SICAV

Notes aux états financiers

4 - Commission de banque dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch perçoit, en tant que Banque Dépositaire et Agent Administratif, agissant également en qualité d'agent domiciliataire, d'agent payeur, d'agent de cotation, d'agent de transfert et teneur de registre, une commission de 0,15% p.a. maximum sur la valeur nette d'inventaire du compartiment. Elle est payable mensuellement.

5 - Taxe d'abonnement

Le Fonds est soumis à un impôt luxembourgeois, la taxe d'abonnement, au taux de 0,01% p.a. sur les actifs nets, en ce qui concerne les Classes d'actions réservées aux Investisseurs Institutionnels et de 0,05% p.a. sur les actifs nets en ce qui concerne les Classes d'actions destinées aux actionnaires autres que des Investisseurs Institutionnels, payable à la fin de chaque trimestre et calculé sur le montant des actifs nets des compartiments à la fin de chaque trimestre.

Sont exonérés de la taxe d'abonnement les investissements dans des OPC luxembourgeois ou leurs compartiments déjà soumis à la taxe d'abonnement.

6 - Autres passifs

	31/12/25	31/12/24
Indépendance AM - France Small & Mid	EUR	EUR
Taxe d'abonnement	33.091,28	25.956,33
Commission de banque dépositaire	37.498,77	12.970,65
Commission d'agent administratif	41.793,50	21.915,61
Frais professionnels	11.900,82	10.574,79
Autres dépenses	3.353,96	5.467,39
TOTAL	120.930,41	76.884,77

	31/12/25	31/12/24
Indépendance AM - Europe Small	EUR	EUR
Taxe d'abonnement	91.574,90	36.493,89
Commission de banque dépositaire	72.067,64	12.965,35
Commission d'agent administratif	75.613,78	21.969,11
Frais professionnels	17.904,07	5.876,69
Autres dépenses	5.059,29	8.216,12
TOTAL	262.219,68	85.521,16

	31/12/25	31/12/24
Indépendance AM - Europe Mid	EUR	EUR
Taxe d'abonnement	15.054,01	631,22
Commission de banque dépositaire	10.756,44	6.151,62
Commission d'agent administratif	14.324,98	4.111,86
Frais professionnels	2.315,16	-
Autres dépenses	973,15	161,16
TOTAL	43.423,74	11.055,86

7 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

La liste des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille-titres du compartiment au cours de la période sous revue est disponible gratuitement au siège social du fonds.

8 - Evénements post-clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.

Indépendance AM SICAV

**Informations supplémentaires non
auditées**

Indépendance AM SICAV

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

La Société de gestion a élaboré une politique de rémunération conformément à la loi. Un rapport d'information fournissant des informations pertinentes sur l'application de la politique de rémunération est disponible sur demande et gratuitement au siège social de la Société de gestion et sur son site internet.

Pour la période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025, les tableaux ci-dessous indiquent la part de la rémunération totale payée ou à payer au personnel identifié⁽¹⁾, répartie en rémunération fixe⁽²⁾ et en rémunération variable⁽³⁾, sur la base d'une répartition proportionnelle de la rémunération totale versée au personnel identifié par rapport aux actifs nets gérés par la Société de gestion à la date du 31 décembre 2025.

Rémunérations versées par la Société de Gestion sur l'exercice 2025 (k€)

Personnel	Nombre de personnes	Rémunérations fixes brutes	Rémunérations variables brutes
Senior management	6	626	500

Rémunérations versées par la SICAV sur l'exercice 2025 (k€)

Personnel	Nombre de personnes	Rémunérations fixes & variables brutes	Tantièmes bruts
Administrateurs indépendants	2	0	50

⁽¹⁾ Le personnel identifié désigne la direction générale et les membres du personnel de la Société de gestion dont les actions ont un impact significatif sur le profil de risque de la société

⁽²⁾ Rémunération fixe désigne la rémunération brute totale versée aux employés.

⁽³⁾ Rémunération variable signifie des primes liées à la performance (comptabilisées dans les comptes annuels de la Société de gestion au 31 décembre 2025 et versées aux salariés).

Indépendance AM SICAV

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

Les compartiments utilisent l'approche par les engagements afin de contrôler et mesurer le risque global.

Indépendance AM SICAV

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

Le Fonds n'utilise aucun instrument financier faisant partie du périmètre d'application du règlement SFTR.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Indépendance France Small & Mid

Identifiant d'entité juridique : 222100FDYXOYOVQHI23

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 33% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par Indépendance France Small & Mid ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ». En réalisant des investissements pour Indépendance France Small & Mid, Indépendance AM (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période couverte par le rapport, Indépendance France Small & Mid a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse.

Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 14 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Fonds ne doit pas être inférieur à 50/100. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Les conditions de travail
- Le développement des compétences
- La diversité de l'effectif
- La création d'emplois
- La démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- L'empreinte et intensité carbone
- La consommation d'énergie
- La gestion des ressources et écosystèmes
- L'engagement
- La démarche de progrès

Indépendance France Small & Mid veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la [Politique d'Investissement Responsable](#) du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web.

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par Indépendance France Small & Mid est le suivant :

Impact environnemental :

	Moyenne ETI cotées*	Années			Évol.
		N	N-1	N-2	
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : émissions de GES (tonnes CO2 éq.) moyen par M€ de C.A.	150	199	209	230	↗
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de C.A.	870	467	210	441	↘
DÉMARCHE DE PROGRÈS Diagnostic biodiversité (évaluation des impacts et de la dépendance des activités de l'entreprise)	40%	35%	27%	22%	↗
Publication d'une politique ou d'un engagement lié à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	67%	75%			
Engagement de l'entreprise envers l'Accord de Paris	n.a.	61%			
Evolution sur trois ans des émissions de GES directes et indirectes	n.a.	-13,5%			↗

* Moyenne année N des 320 ETI Françaises cotées, notées par EthFinance

Impact social :

	Moyenne ETI cotées*	Années			Évol.	
		N	N-1	N-2		
DIVERSITÉ DE L'FFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,88	0,79	0,76	0,80	=
	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,8%	1,8%	1,9%	1,8%	=
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	22,8	18	17	17	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail	2,5%	2,9%	3,7%	3,6%	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/ préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	15,2	17,4%	16%	15,5%	↘
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	20,3%			↗
ACTIONNARIAT SALARIÉ	Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	2,3%	2,3%	2,3%	2,0%	↗

* Moyenne année N des 320 ETI Françaises cotées, notées par Ethifinance

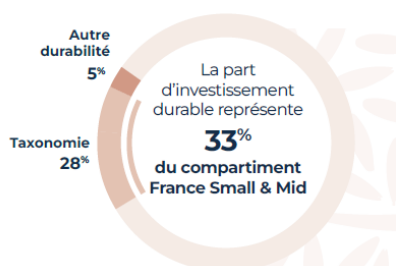
... Et par rapport aux périodes précédentes ?

Le Gestionnaire du Fonds a publié son Rapport Impact 2026, qui est partagé avec les investisseurs sur le site Internet de la société de gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué?

Les investissements d'Indépendance France Small & Mid sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.

Part du Chiffre d'Affaires éligible à la taxonomie verte et autre durabilité



France Small & Mid déteint donc pour 28% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 5% autre durabilité. Ce qui représente une part de 33% en investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtres extra-financiers.

Le premier correspond à notre **politique d'exclusion**. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à **l'intégration des risques de transition**. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la réglementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la **sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100** avec la mise à jour du tableau des **principales incidences négatives** (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la **veille des controverses** afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyste/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision des risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 14 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le département des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2025 au 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
ELIS	Industrials	4,02%	France
VIEL ET COMPAGNIE	Financials	3,87%	France
SCOR	Financials	3,77%	France
ELECTRICITE DE STRASBOURG	Energy	3,62%	France
TUI AG	Consumer Discretionary	3,22%	Allemagne
VICAT	Materials	3,11%	France
PUBLICIS	Consumer Discretionary	3,06%	France
MAUREL & PROM	Energy	2,97%	France
LDC	Consumer Staples	2,93%	France
TRIGANO	Consumer Discretionary	2,84%	France
TF1	Consumer Discretionary	2,76%	France
IPSOS	Consumer Discretionary	2,76%	France
HAVAS	Communication Services	2,74%	France
COFACE	Financials	2,72%	France
DASSAULT AVIATION	Industrials	2,71%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

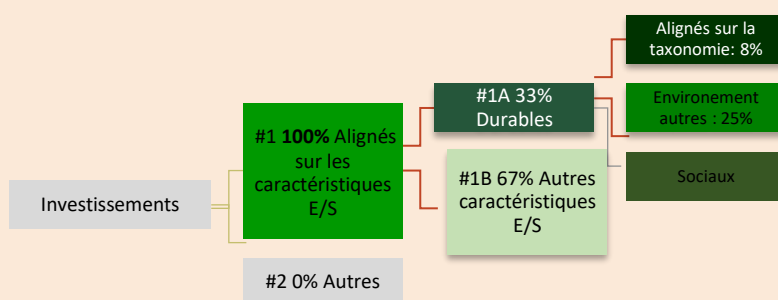


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements liés au développement durable est de 100% au 31/12/2025.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'analyse a été réalisée sur 100% des titres du portefeuille composé à principalement de petites et moyennes capitalisations françaises et européennes.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

NACE 1	NACE 2	Poids (%)
A - AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	A02 - Sylviculture et autres activités forestières	0,29%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	4,25%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	1,72%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C10 - Industries alimentaires	3,55%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C14 - Industrie de l'habillement	0,93%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C17 - Industrie du papier et du carton	0,43%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C19 - Cokéfaction et raffinage	0,29%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2,54%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3,11%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	2,84%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C26 - Fabrication de produits informatiques	1,01%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	3,79%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,20%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	7,06%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	4,05%
D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	D35 - Production et distribution d'électricité	5,25%
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	0,36%
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G46 - Commerce de gros	3,99%
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	0,92%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites	4,71%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J58 - Édition	2,74%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J60 - Programmation et diffusion	4,13%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	6,99%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K65 - Assurance	6,49%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	4,65%
L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	L68 - Activités immobilières	1,28%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M70 - Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	1,05%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	1,15%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M73 - Publicité et études de marché	5,81%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M74 - Autres activités spécialisées	0,95%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N78 - Activités liées à l'emploi	1,29%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N79 - Activités des agences de voyage	3,56%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	4,02%
R - ARTS	R90 - Activités créatives	2,61%
R - ARTS	R93 - Activités sportives	2,01%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

CA	CAPEX	OPEX
8%	15%	3%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent les règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹² ?*



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



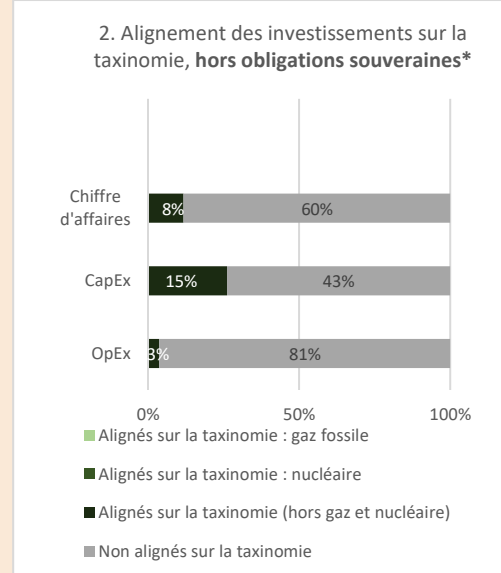
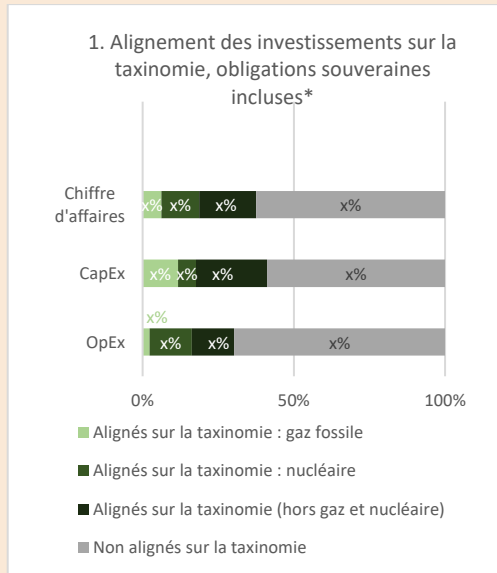
Non

¹² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter les changements climatiques (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 89% du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Transitoires	Habilitantes
0%	3%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissement alignés sur la taxinomie de l'UE a enregistré une légère progression par rapport à l'année précédente.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE représente 5% du compartiment Indépendance France Small & Mid. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement de l'UE 2020 /852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Tous les investissements ont été évalués.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;
- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence ;
- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;
- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU ;
- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociale qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Indépendance Europe Small

Identifiant d'entité juridique : 222100B13I8GXUT8FV32

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 40% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par Indépendance Europe Small ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ». En réalisant des investissements pour Indépendance Europe Small, Indépendance AM (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période couverte par le rapport, Indépendance Europe Small a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse. Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 14 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Fonds ne doit pas être inférieur à 50/100. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Les conditions de travail
- Le développement des compétences
- La diversité de l'effectif
- La création d'emplois
- La démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- L'empreinte et intensité carbone
- La consommation d'énergie
- La gestion des ressources et écosystèmes
- L'engagement
- La démarche de progrès

Indépendance Europe Small veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la [Politique d'Investissement Responsable](#) du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web.

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par Indépendance Europe Small est le suivant :

Impact environnemental :

	Moyenne ETI cotées*	Années			Évol.
		N	N-1	N-2	
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE					
Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : émissions de GES (tonnes CO2 éq.) moyen par M€ de C.A.	168	351	347	386	↗
CONSUMPTIONS D'ÉNERGIE					
Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de C.A.	886	737	592	711	↘
DÉMARCHE DE PROGRÈS					
Diagnostic biodiversité (évaluation des impacts et de la dépendance des activités de l'entreprise)	n.a.	53%	44%	33%	↗
Publication d'une politique ou d'un engagement lié à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	n.a.	79%			
Engagement de l'entreprise envers l'Accord de Paris	n.a.	63%			
Evolution sur trois ans des émissions de GES directes et indirectes	n.a.	-20%			↗

* Moyenne année N des 1800 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par EthFinance

Impact social :

	Moyenne ETI cotées*	Années			Évol. 3 ans	
		N	N-1	N-2		
DIVERSITÉ DE L'FFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,88	0,93	0,83	0,76	=
	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,8%	1,1%	1,2%	1,2%	=
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	23	20	18	14	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	2,5%	2%	3,1%	3%	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	15,1%	15,4%	13,9%	12,6%	↘
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	27,7%			
ACTIONNARIAT SALARIÉ	Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	2,3%	2,3%	2,2%	2,5%	↗

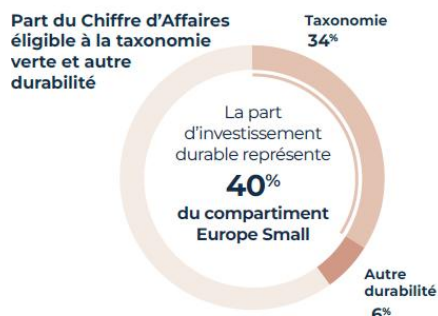
* Moyenne année N des 1800 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par Ethifinance

● ... Et par rapport aux périodes précédentes ?

Le Gestionnaire du Fonds a publié son Rapport Impact 2026, qui est partagé avec les investisseurs sur le site Internet de la société de gestion.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Les investissements d'Indépendance Europe Small sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.



Europe Small détient donc pour 34% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 6% autre durabilité. Ce qui représente une part de 40% en investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtre extra-financiers.

Le premier correspond à notre **politique d'exclusion**. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à **l'intégration des risques de transition**. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la réglementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la **sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100** avec la mise à jour du tableau des **principales incidences négatives** (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la **veille des controverses** afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyste/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 14 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le département des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2025 au 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
DANIELI	Industrials	4,27%	Italie
CAF	Industrials	3,74%	Espagne
ROYAL BAM	Real Estate	3,24%	Pays-Bas
WEBUILD	Industrials	3,13%	Italie
METLEN ENERGY & METALS PLC	Industrials	2,99%	Grèce
HEIJMANS	Industrials	2,95%	Pays-Bas
IMPLENIA	Industrials	2,75%	Suisse
DASSAULT AVIATION	Industrials	2,71%	France
VICAT	Materials	2,66%	France
TECNICAS REUNIDAS	Energy	2,65%	Espagne
MAIRE	Industrials	2,58%	Italie
INDRA SISTEMAS	Information Technology	2,46%	Espagne
NEXANS	Industrials	2,33%	France
ORIGIN ENTERPRISES	Consumer Staples	2,31%	Irlande
TRIGANO	Consumer Discretionary	2,19%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

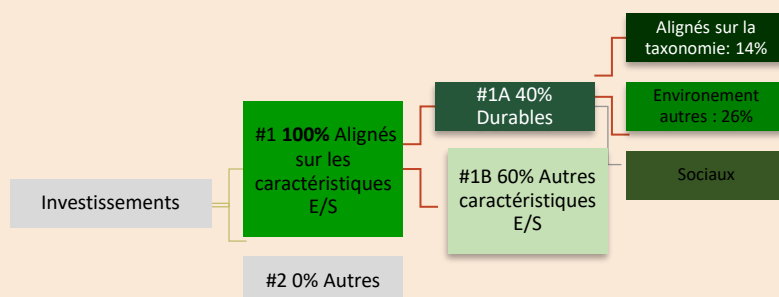


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements liés au développement durable est de 100% au 31/12/2025.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'analyse a été réalisée sur 100% des titres du portefeuille composé à principalement de petites et moyennes capitalisations françaises et européennes.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

NACE 1	NACE 2	Poids (%)
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	1,87%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	1,53%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C10 - Industries alimentaires	2,31%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C17 - Industrie du papier et du carton	3,15%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C19 - Cokéfaction et raffinage	1,49%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C20 - Industrie chimique	0,88%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,89%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	5,48%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C24 - Métallurgie	1,73%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	2,87%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C26 - Fabrication de produits informatiques	3,42%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	3,22%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	5,35%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	5,47%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	7,13%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C86 - Activités hospitalières	1,83%
D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	D35 - Production et distribution d'électricité	2,99%
F - CONSTRUCTION	F41 - Construction de bâtiments	12,81%
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	14,18%
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G46 - Commerce de gros	1,45%
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	3,44%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites	2,53%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H50 - Transports par eau	1,12%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	1,57%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J58 - Édition	1,26%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	3,94%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,42%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0,92%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M74 - Autres activités spécialisées	0,66%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	1,91%
R - ARTS	R93 - Activités sportives	1,17%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent les règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

CA	CAPEX	OPEX
14%	17%	14%

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹² ?**



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



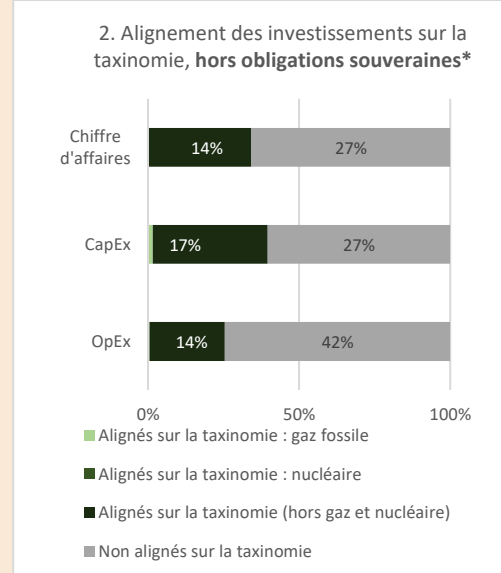
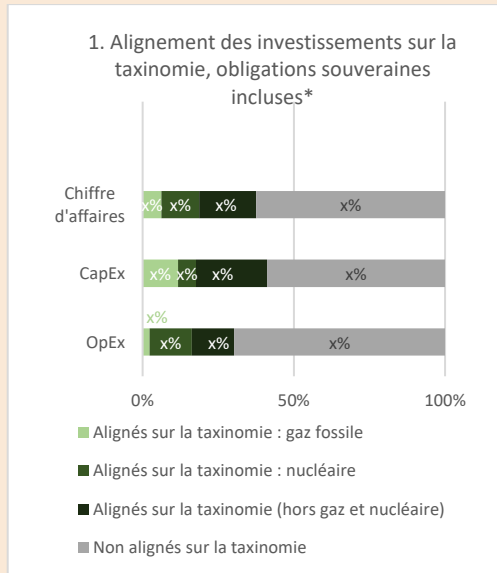
Non

¹² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter les changements climatiques (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 77% du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Transitoires	Habilitantes
1,6%	8,2%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissement alignés sur la taxinomie de l'UE a enregistré une progression par rapport à l'année précédente.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxinomie de l'UE représente 6% du compartiment Indépendance Europe Small. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement de l'UE 2020 /852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Tous les investissements ont été évalués.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;
- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence ;
- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;
- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU ;
- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociale qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Indépendance Europe Mid

Identifiant d'entité juridique : 213800DN9PBMPTMZN60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 39% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par Indépendance Europe Mid ont été respectées de la manière décrite ci-dessous sous « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ». En réalisant des investissements pour Indépendance Europe Mid, Indépendance AM (le Gestionnaire) a tenu compte de l'impact des critères sociaux et environnementaux promus.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période couverte par le rapport, Indépendance Europe Mid a évalué les sociétés dans lesquelles des investissements ont été réalisés en utilisant notre approche de filtres d'analyse.

Ce référentiel note l'impact des entreprises sur 14 critères répartis en 30 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Les scores sont établis sur une échelle allant de 1 à 100.

Le score moyen d'un investissement réalisé par le Fonds ne doit pas être inférieur à 50/100. Dans l'évaluation sociale, les critères suivants sont mesurés :

- Les conditions de travail
- Le développement des compétences
- La diversité de l'effectif
- La création d'emplois
- La démarche de progrès

Au niveau environnemental, les critères suivants sont mesurés :

- L'empreinte et intensité carbone
- La consommation d'énergie
- La gestion des ressources et écosystèmes
- L'engagement
- La démarche de progrès

Indépendance Europe Mid veille à ce qu'au moins 90% des sociétés en portefeuille fassent l'objet d'une analyse et d'une notation extra-financière.

Pour plus de détails sur les indicateurs utilisés dans notre cadre, nous nous référons à la [Politique d'Investissement Responsable](#) du Compartiment (telle que régulièrement mise à jour), qui est publiée sur le site Web.

L'Impact des principales sociétés du portefeuille détenues par Indépendance Europe Mid est le suivant :

Impact environnemental :

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol.
			N	N-1	N-2	
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE	Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : émissions de GES (tonnes CO2 éq.) moyen par M€ de C.A.	168	377	348	359	↘
	CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE	Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de C.A.	886	752	529	543
DÉMARCHE DE PROGRÈS	Diagnostic biodiversité (évaluation des impacts et de la dépendance des activités de l'entreprise)	n.a.	47%	39%	26%	↗
	Publication d'une politique ou d'un engagement lié à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	n.a.	80%			↘
	Engagement de l'entreprise envers l'Accord de Paris	n.a.	70%			
	Evolution sur trois ans des émissions de GES directes et indirectes	n.a.	-85%			↗

* Moyenne année N des 1800 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par Ethifinance

Impact social :

	Moyenne ETI cotées*	Années			Évol. 3 ans	
		N	N-1	N-2		
DIVERSITÉ DE L'FFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,88	0,88	0,82	0,73	↗
	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,8%	1,5%	1,4%	1,3%	↗
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	23	25	21	20	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	2,5%	2,5%	3,9%	3,3%	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	15,1%	16%	14,7%	14%	↘
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	34,2%			
ACTIONNARIAT SALARIÉ	Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	2,3%	2,1%	2,2%	2,2%	=

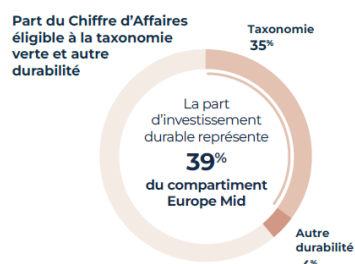
* Moyenne année N des 1800 ETI Françaises et Européennes cotées, notées par Ethifinance

... Et par rapport aux périodes précédentes ?

Le Gestionnaire du Fonds a publié son Rapport Impact 2026, qui est partagé avec les investisseurs sur le site Internet de la société de gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Les investissements d'Indépendance Europe Mid sont classés d'une part en fonction des activités éligibles à la taxonomie et d'autre part en fonction des activités identifiées comme engagées dans la transition énergétique. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons la part « autre durabilité ». Nous caractérisons un investissement durable dès lors que l'activité contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources, de déchets, de biodiversité et des indicateurs sociaux.



Europe Mid détient donc pour 35% de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte et 4% autre durabilité. Ce qui représente une part de 39% en investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'équipe Investissement d'Indépendance AM applique plusieurs filtre extra-financiers.

Le premier correspond à notre **politique d'exclusion**. Indépendance AM s'assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement (armements controversés, charbon, jeux de hasard, pacte des Nations Unies, tabac).

Le second filtre correspond à **l'intégration des risques de transition**. Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme. L'équipe Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la réglementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Le troisième filtre, c'est la **sélection d'entreprises à la note ESG supérieure à 50/100** avec la mise à jour du tableau des **principales incidences négatives** (SFDR Annexe 1) de chaque émetteur en portefeuille afin de rendre une transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissements et des principales incidences négatives au niveau des entités.

Enfin, et au-delà de ces trois filtres, Indépendance AM assure un dernier filtre, celui de la **veille des controverses** afin d'identifier des risques extra-financiers additionnels des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Lors du troisième filtre extra-financier, l'équipe Investissement d'Indépendance AM met à jour le tableau des principales incidences négatives de chaque émetteur en portefeuille. Lors de la sélection d'entreprises aux notes supérieures 50/100, l'analyste/gérant relève toutes les informations extra-financières de l'entité afin d'avoir une vision risques auxquels les entreprises font face. En parallèle, l'équipe Investissement a retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe avec les dirigeants des entreprises qu'ils suivent. La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 14 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au seuil minimum de 50/100.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le département des risques et de la conformité a suivi les controverses affectant les entreprises à partir de diverses sources de données externes. Ces informations ont été complétées par le suivi permanent par l'équipe d'investissement de la presse quotidienne et sectorielle de l'ensemble des sociétés en portefeuille.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2025 au 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
DANIELI	Industrials	3,96%	Italie
DASSAULT AVIATION	Industrials	3,17%	France
METLEN ENERGY & METALS PLC	Industrials	2,96%	Grèce
CAF	Industrials	2,91%	Espagne
TRIGANO	Consumer Discretionary	2,65%	France
WEBUILD	Industrials	2,65%	Italie
VICAT	Materials	2,57%	France
Keller Group Plc	Industrials	2,55%	Royaume-Uni
SUBSEA 7	Energy	2,55%	Luxembourg
CAPGEMINI	Information Technology	2,49%	France
IMPLENIA	Industrials	2,46%	Suisse
NEXANS	Industrials	2,42%	France
AGEAS	Financials	2,36%	Belgique
EIFPAGE	Industrials	2,35%	France
BUZZI	Materials	2,32%	Italie

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

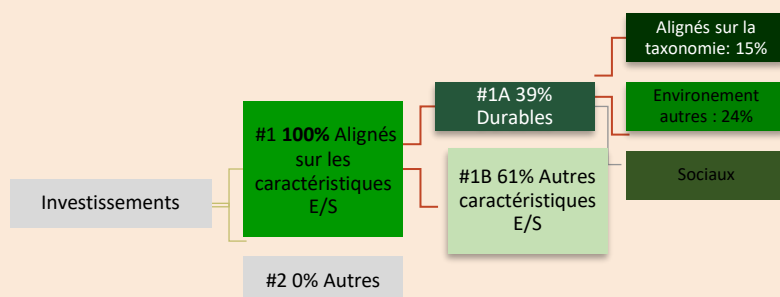


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements liés au développement durable est de 100% au 31/12/2025.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'analyse a été réalisée sur 100% des titres du portefeuille composé à principalement de moyennes capitalisations françaises et européennes.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

NACE 1	NACE 2	Poids (%)
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B06 - Extraction d'hydrocarbures	1,44%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	B09 - Services de soutien aux industries extractives	3,58%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C10 - Industries alimentaires	2,28%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C17 - Industrie du papier et du carton	1,13%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C19 - Cokéfaction et raffinage	1,07%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C20 - Industrie chimique	2,13%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	7,09%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C24 - Métallurgie	2,90%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C25 - Fabrication de produits métalliques	3,24%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C27 - Fabrication d'équipements électriques	3,84%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	4,07%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C29 - Industrie automobile	6,18%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	6,25%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C86 - Activités hospitalières	1,13%
D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	D35 - Production et distribution d'électricité	3,04%
F - CONSTRUCTION	F41 - Construction de bâtiments	12,82%
F - CONSTRUCTION	F42 - Génie civil	6,24%
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G47 - Commerce de détail	0,95%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H49 - Transports terrestres et transport par conduites	1,01%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J58 - Édition	1,04%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J60 - Programmation et diffusion	1,07%
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	J62 - Programmation	5,40%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K65 - Assurance	7,43%
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2,15%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M70 - Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	1,01%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	1,42%
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES	M73 - Publicité et études de marché	2,04%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N79 - Activités des agences de voyage	1,77%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N80 - Enquêtes et sécurité	2,22%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	1,71%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	2,35%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

CA	CAPEX	OPEX
15%	16%	12%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent les règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹² ?*



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



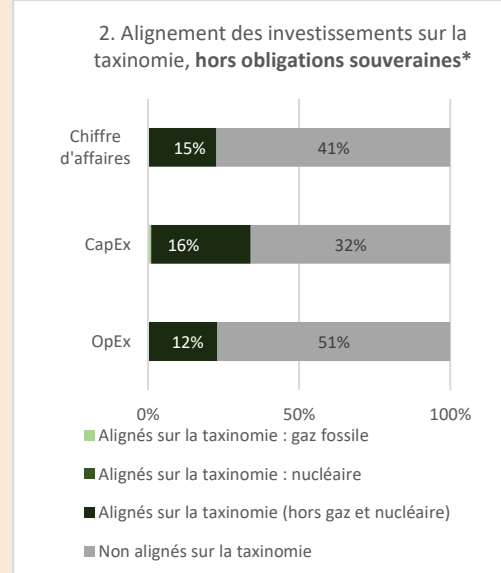
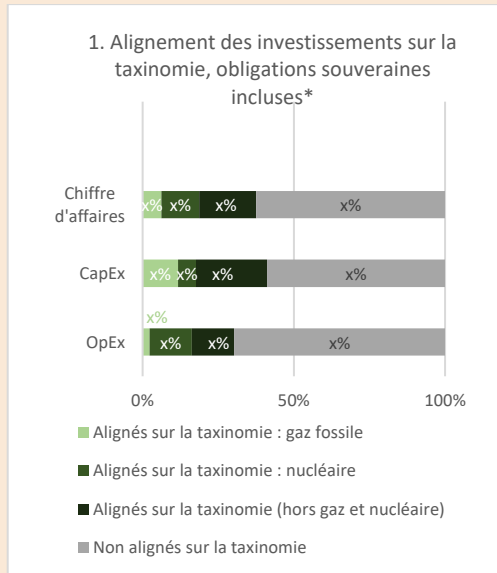
Non

¹² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter les changements climatiques (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 87% du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Transitoires	Habilitantes
2,9%	7,9%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissement alignés sur la taxinomie de l'UE a enregistré une progression par rapport à l'année précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement de l'UE 2020 /852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables dont l'objectif n'est pas conforme à la taxinomie de l'UE représente 4% du compartiment Indépendance Europe Small. Certains émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ».



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Un ensemble de règles de classification des activités économiques socialement durables doit être élaboré avec trois objectifs sociaux généraux pour les consommateurs, les employés, les communautés et la société dans son ensemble (travail décent, niveau de vie adéquat et protection des utilisateurs finaux, communautés et sociétés durables).

A date, nous n'avons pas la méthodologie de calcul afin de représenter la part d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Tous les investissements ont été évalués.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Dans le cadre du processus de gestion des investissements, le gestionnaire a attribué à chaque société émettrice un score ESG basé sur le cadre ESG défini ;
- Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire a rencontré plus de 500 sociétés potentielles dans lesquelles investir. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe d'investissement d'inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à offrir plus de transparence ;
- Dans le cadre de la gestion ESG interne, de nouveaux outils ont été évalués et des discussions sont en cours avec le fournisseur actuel de données ESG pour en améliorer la qualité ;
- Publication de l'exposition des compartiments aux Objectifs de développement durable de l'ONU ;
- Formalisation et publication de nos Principales incidences négatives (PAI) via le reporting European ESG Template (EET).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociale qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable